

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



NIGER

**PROJET D'APPUI AU PROGRAMME "KANDADJI" DE REGENERATION
DES ECOSYSTEMES ET DE MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU NIGER
(PA_KRESMIN)**

RAPPORT D'EVALUATION

TABLE DES MATIÈRES

Page

Equivalences, Année fiscale, Poids et mesures, sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé Analytique, Matrice du programme et du projet.....	i - vi
I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays.....	1
1.2 Justification de l'appui de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
II – LE PROGRAMME KANDADJI	2
2.1 Etat de mise en oeuvre de la première phase.....	2
2.2 Composantes du Programme Kandadji restructuré	3
III DESCRIPTION DU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME KANDADJI	3
3.1 Objectifs et composantes du projet.....	3
3.2 Solutions Techniques et Alternatives étudiées	5
3.3 Type de projet.....	5
3.4 Coût et financement du projet	6
3.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet	8
3.6 Approche participative pour la préparation, la conception et la mise en œuvre du projet.....	8
3.7 Prise en considération des expériences de la première phase.....	8
3.8 Principaux indicateurs de performance	9
IV –FAISABILITÉ DU PROJET	10
4.1 Performance économique et financière	10
4.2 Impact environnemental et social	11
V EXECUTION.....	14
5.1 Dispositions en matière d'exécution.....	14
5.2 Suivi.....	16
5.3 Gouvernance	16
5.4 Durabilité.....	17
5.5 Gestion des risques	18
5.6 Développement des connaissances	18
VI. CADRE JURIDIQUE	19
6.1 Instruments juridiques	19
6.2 Conditions associées à l'intervention du Fonds	19
VII RECOMMANDATION	20

Annexe I. Carte de la zone du Programme

Annexe II. Indicateurs Socio-économiques Comparatifs du Pays

Annexe III. Niger – Opérations en cours du Groupe de la Banque

Equivalences monétaires

(Mars 2019)

1UC = 1,3980 USD

1UC = 1,2246 EUR

1UC = 803,2718 FCFA

Année fiscale

1^{er} janvier – 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique = 2204 livres

1 kilogramme (kg) = 2,200 livres

1 mètre (m) = 3,28 pieds

1 millimètre (mm) = 0,03937 pouce

1 kilomètre (km) = 0,62 mile

1 hectare (ha) = 2,471 acres

Sigles et abréviations

ABK :	Agence du barrage de Kandadji
ABN :	Autorité du Bassin du Niger
ABP :	Allocation basée sur la performance
ACC :	Administration centrale de coordination
ACMAD :	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
ADFD :	Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement
AFD :	Agence Française de Développement
BAD :	Banque Africaine de Développement
BADEA :	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BIDC :	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BID :	Banque islamique de développement
BOAD :	Banque ouest africaine de développement
BEEI :	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impacts
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COFO :	Commission foncière
CNEDD :	Conseil national de l'environnement pour un développement durable
DSP :	Document de Stratégie Pays
EIES :	Étude d'impact environnemental et social
EPIC :	Etablissement public à caractère industriel et commercial
FAD :	Fonds africain de développement
FSD :	Fonds Saoudien de développement
FKDEA :	Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe
FNUAP :	Fonds des Nations unies pour la population
GTZ :	Coopération technique allemande
GWH :	Géga, Watt, Heure
HCI3N :	Haut-commissariat pour l'Initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens)
HCAVN :	Haut-Commissariat à l'aménagement de la vallée du Niger
IRSH :	Institut de Recherches en Sciences Humaines
IUCN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
KFDEA :	Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe
OFID :	Fonds de l'OPEP pour le Développement International
ONAHA :	Office National des Aménagements Hydro-Agricoles
PADD :	Plan d'actions pour le développement durable du bassin du Niger
PAR :	Plan d'action à la réinstallation
PAR 2A :	Plan d'action de réinstallation de la deuxième vague en phase A
PDL :	Plan de développement local
P_KRESMIN :	Programme de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger
PGES :	Plan de gestion environnementale et social
PNDI/CER :	Programme national de développement de l'irrigation/Collecte des eaux de ruissellement
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement
PAR :	Plan de réinstallation
PTF :	Partenaires techniques et financiers
SDRP :	Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté
TSF :	Facilité d'appui à la transition
UREP :	Unité régionale d'exécution du programme
WWF :	Fond Mondial pour la Nature

Fiche de projet

Fiche du client

EMPRUNTEUR : République du Niger

ORGANE D'EXECUTION : Agence du barrage de Kandadji (ABK)

Plan de financement

Source	Montant (millions USD)	Montant (millions d'UC)	Instrument	Observation
FAD	65,03	46,52	Prêt	Répartition du Prêt : - 32,00 millions sur les ABP FAD-14 - 14,52 millions sur les annulations des soldes des projets clôturés
FAD	49,59	35,48	Don	Répartition du Don : - 27,00 millions sur les ABP FAD-14 - 8,48 millions sur les annulations des soldes des projets clôturés
FAT	13,98	10,00	Prêt	Pilier 1 (Guichet d'appui supplémentaire)
Autres PTF ¹	972,13	695,47	Prêt et don	
Gouvernement du Niger	95,05	68,00	-	
Total	1195,78	855,47		

Importantes informations financières du FAD/FAT

Monnaie du prêt FAD	46,52 millions d'UC
Monnaie du prêt FAT	10,00 millions d'UC
Commission d'engagement*	(0,5%)
Autres frais*	(Service : 0,75%)
Échéance	(480 mois)
Différé d'amortissement	(120 mois)
TRI, VAN (scénario de base)	10,9% (1 458,32 milliards de FCFA)
TRE (scénario de base)	12,4% (1 529,34 milliards de FCFA)

Durée – principales étapes (attendues)

Approbation Note de conception	Août 2018
Evaluation du projet	Novembre 2018
Approbation du projet	Mai 2019
Entrée en vigueur	Juillet 2019
Dernier décaissement	Juin 2025
Achèvement	Décembre 2025

¹ AFD, ADFD, BM, BADEA, BID, BIDC, BOAD, FSD, FKDEA, OFID.

RESUME ANALYTIQUE

Aperçu général : Le Programme Kandadji vise à assurer la régénération des écosystèmes fluviaux et l'augmentation des productions agricoles et d'énergie à travers la construction d'un barrage de régulation sur le fleuve Niger. Son exécution était prévue en plusieurs phases. La Banque a contribué avec huit (08) autres partenaires au financement de la première phase qui était prévue pour se concentrer sur la réalisation du barrage et la réinstallation des populations (vague 1) situées dans l'emprise du barrage. La seconde phase envisagée au départ sous forme de PPP (partenariat public privé) prévoyait l'installation de la centrale électrique et des lignes de transport d'énergie, ainsi que la deuxième vague de réinstallation des populations (vague 2) situées dans la zone du lac de retenue du barrage. Le Gouvernement a finalement retenu l'option de la faire réaliser uniquement sur fonds publics. Ainsi, de nouveaux partenaires financiers (BM et AFD) ont rejoint à partir de 2012 les PTF du programme Kandadji.

L'exécution de la première phase du programme (2009/2017) a été fortement amputée et affectée par l'arrêt des travaux de génie civil du barrage suite à la résiliation du contrat y afférent. Seuls les travaux préparatoires de construction du barrage (protection des batardeaux, pont provisoire et cité du maître d'ouvrage) sont achevés. Les activités prévues dans le plan d'actions de réinstallation de la vague 1 (PAR1) ont été également réalisées. Un effectif de 840 ménages (10 000 personnes), a été réinstallé. Le retard accusé dans la réalisation du barrage, principale composante de la première phase n'a pas permis d'atteindre les objectifs. Le rapport d'achèvement de la première phase² explique ces contre-performances par: i) l'inadéquation entre les objectifs, l'ampleur et la complexité du Programme par rapport aux capacités de l'organe d'exécution; ii) l'insuffisance dans l'analyse des risques liés au programme, notamment ceux liés à la gestion du contrat des travaux de génie civil du barrage, dont le montant représentait deux tiers du coût global; iii) la faible performance du Comité technique de coordination et du comité de pilotage ; iv) l'instabilité institutionnelle et politique qui a prévalu au démarrage du programme ; v) le manque d'harmonisation des modalités et des politiques de sauvegarde des bailleurs dans la mise en œuvre des plans d'action environnementale et sociale; et vi) l'inadéquation du dispositif de supervision et d'appui de la Banque par rapport à l'ampleur et aux défis du Programme.

Les leçons tirées de cette première phase ont été prises en considération dans le cadre du programme Kandadji restructuré, dont notamment : i) la création d'une agence de mise en œuvre du programme Kandadji, ii) le bouclage du financement de toutes les composantes du programme; et iii) le renforcement des capacités de mise en œuvre du programme par le recrutement de maîtrise d'œuvre pour la construction du barrage, l'équipement de la centrale hydroélectrique et la réinstallation de la deuxième vague (PAR2), ainsi que d'une assistance technique au maître d'ouvrage pour le suivi-évaluation externe du programme. La prise en compte de ces leçons et les mesures prises par les PTF permettent de relancer le programme sur des bases solides.

Le programme restructuré comprend les composantes suivantes : Construction du barrage et des équipements électriques ; Sauvegarde environnementale et sociale ; Pôle de croissance et Gestion du programme. Il permettra à terme la réalisation d'un barrage à buts multiples d'une capacité utile de 1,5 milliard m³ en deux phases permettant :i) la régénération et la préservation des écosystèmes fluviaux sur le parcours nigérien du fleuve garantissant un débit d'étiage de 120 m³/s à Niamey ; ii) l'irrigation de 45 000 ha à l'horizon 2030 pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires ; iii) l'accroissement de la sécurité énergétique du Niger à travers la production d'énergie électrique

² ADF/BD/IF/2018/169

avec la construction d'une usine hydroélectrique d'une puissance installée de 130 MW ; et iv) l'alimentation en eau potable des populations et des autres usagers, ainsi que l'augmentation des revenus des populations bénéficiaires à travers la sécurisation des systèmes d'élevage et le développement durable des activités agro-pastorales.

Pour minimiser les risques liés à l'envergure de la réinstallation de la 2^{ème} vague et compte tenu de la situation sécuritaire sur la partie impactée du territoire malien, le barrage sera construit en deux phases (d'abord la phase A à la cote 224m puis rehaussé à la cote 228m au cours de la phase B). En effet, la population à déplacer est estimée à 49 610 personnes (8 088 ménages) dont 32 991 personnes (5 555 ménages) en phase A et 16 619 personnes (2 533 ménages) en phase B. Le présent projet concerne le financement de la phase A du programme pour un montant global de 855,47 millions d'UC et une durée de mise en œuvre de 6 ans. La Banque y contribuera à hauteur de 92 millions d'UC. Il bénéficiera de façon directe à 3 millions d'habitants et de façon indirecte à toute la population du Niger estimée à 21,6 millions d'habitants.

Evaluation des besoins : Le Niger est un pays sahélien avec trois quarts de son territoire désertique. Il connaît des sécheresses récurrentes. Les superficies et la fertilité des terres agricoles ne cessent de baisser en raison du manque d'eau, de la disparition du couvert végétal, de l'érosion et d'une pression démographique croissante. Les ressources en eau de surface du Niger sont gravement affectées par des sécheresses récurrentes et chroniques. La principale ressource en eau de surface, le fleuve Niger, connaît depuis 1970 une diminution persistante de ses apports annuels atteignant actuellement plus de 30%, avec des saisons d'étiage de plus en plus sévères et longs, entraînant des dégradations des écosystèmes fluviaux et terrestres et des difficultés à satisfaire les usages socio-économiques. La durée de la saison des étiages est passée de deux mois en 1970 (mai - juin) à quatre mois (avril - juillet), et le débit moyen du mois le plus sec auparavant de 70 m³/s a également baissé pour n'atteindre plus que 20 m³/s. Ces dégradations de ressources naturelles dont les populations rurales, en particulier les pauvres, dépendent pour leur survie et la perte progressive de résilience des écosystèmes exposent les populations à une perpétuation de la pauvreté et à des famines répétitives, mettant ainsi en péril la santé humaine et l'espérance de vie. Par ailleurs, le réchauffement de la planète risque d'accentuer davantage la variabilité climatique et la vulnérabilité des populations. Afin d'atténuer les conséquences de la réduction des débits du fleuve, le Programme Kandadji de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en Valeur de la Vallée du Niger (P_KRESMIN) a officiellement été adopté par le gouvernement nigérien en août 2002.

Valeur ajoutée de la Banque: La Banque a accompagné avec constance le Niger depuis la préparation (faisabilité) du programme et par la suite dans la mobilisation des fonds nécessaires à son financement. Ces efforts ont conduit le Gouvernement à désigner la Banque comme Chef de file des partenaires du programme. Le Gouvernement a adressé, en juillet 2017, une requête à la Banque pour la poursuite de ses efforts avec 10 autres PTF. Le programme, qui constitue une haute priorité de l'État, revêt aujourd'hui un caractère encore plus urgent. Le financement de la Banque d'un montant de 92,00 millions d'UC, contribuera à la réalisation effective des travaux du génie civil du barrage et des infrastructures nécessaires à la réinstallation des populations de la vague 2, l'achèvement des mesures et actions retenues dans le PGES, ainsi que le renforcement de la gestion du projet. Cette contribution permettra de consolider l'accompagnement de la Banque au Niger et de renforcer son rôle de chef de file des partenaires du Programme. Les populations réinstallées de la première vague attendent avec impatience la réalisation du projet. Compte tenu de la grande envergure et de la sensibilité du programme, une meilleure communication au niveau local et un suivi plus assidu et de proximité, sont prévus. En outre, le PAR.2 sera mis en œuvre en synergie et en cohérence avec les actions de développement local planifiées dans les communes affectées. Une équipe forte et

pluridisciplinaire de suivi rapproché du projet, sera mise en place au sein du Bureau national de la Banque au Niger. Ce dispositif contribuera enfin à l'édification effective du barrage emblématique de Kandadji et la réinstallation dans de bonnes conditions des populations affectées. L'image de la Banque sera ainsi associée à l'aboutissement de cet important programme tant attendu par les populations et les autorités nigériennes depuis plusieurs décennies.

Gestion des connaissances: Le projet renforcera les capacités des divers acteurs (groupements professionnels de producteurs, artisans, jeunes et femmes, petites et moyennes entreprises et industries). La construction du barrage et le PAR2 seront des chantiers écoles pour de nombreux jeunes cadres et agents techniques. Le personnel de l'ABK bénéficiera du transfert de compétences des maîtres d'œuvre et des assistants techniques. Les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources en eau, d'irrigation, des systèmes d'alerte de prévisions, des modèles hydrologiques et climatiques, de la gestion de bases de données, des aires protégées, de la réinstallation des populations, de la santé de la reproduction et des sauvegardes environnementales et sociales seront capitalisées et diffusées.

(PA_KRESMIN) : Cadre logique axé sur les résultats

Niger :Projet d'appui au Programme Kandadji de Régénération des Ecosystèmes et Mise en valeur de la Vallée du Niger (PA_KRESMIN)						
But du Projet : Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la régénération des écosystèmes fluviaux						
Chaines de résultats		Indicateurs de performance			Moyens de verification	Risques/mesures d'atténuation
		Indicateur	Situation de référence	Cible		
IMPACT	Conditions de vie des populations améliorées.	Taux de pauvreté national	42,8% en 2017	37,6 en 2021 34 % en 2027	Rapports INS, PDES, I3N	
	EFFETS	1. Régénération des écosystèmes 2. Satisfaction de la demande énergétique 3. Amélioration de la sécurité alimentaire	1. Taux régénération flore et faune 2.Taux de satisfaction de la demande 3.Taux de réduction de la proportion de personnes en situation d'insécurité alimentaire	En 2018 1. ND 2. 20% 3. 40%	En 2024 1. 80% de Flore et faune reconstituée 2. 70% 3. 20%	
PRODUITS	1. Barrage & Equipements électriques 1.1 Génie civil du barrage réalisé ; 1.2 Capacité de retenue d'eau atteinte 1.3 Centrale et lignes installées 1.4 Route de déviation réalisée 2. Mise en œuvre des plans environnementaux et sociaux Mise en œuvre du PGES 2.1 Sites déboisés 2.2 Reboisement collectif 2.3 Aires protégées créées 2.4 Terres dégradées, restaurées 2.5 Moustiquaires imprégnées 2.6 Sites culturels sauvegardés Mise en œuvre du PAR 2.7 Populations réinstallées 2.8 Villages aménagés et viabilisés 2.9 Infrastructures collectives réalisées 2.10 Indemnités payées aux ayant droits 2.11 Activités génératrices de revenus réalisées 2.12 Périmètres irrigués aménagés et équipés Mise en œuvre Pôle de développement 2.13 Etude de faisabilité du pôle 2.14 Mise en place de la phase 1	1.1 d'avancement des travaux 1.2. Retenue d'eau en m ³ et Débit étiage en m ³ /s 1.3 Energie produite et transportée 1.4 Nombre de Km de route 2.1 Superficie de sites déboisée 2.2 Superficie reboisée 2.3 Surfaces aires créées 2.4 Superficie des terres restaurées 2.5 Nbre de moustiquaires distribuées 2.6 Nbre de sites fouillés et classés 2.7 Nbre de ménages réinstallés 2.8 Nbre et surfaces de Sites aménagés et viabilisés 2.9 Nbre d'Infrastructures réalisées 2.10 % d'ayant droits indemnisés 2.11 Nbre d'activités génératrices de revenus réalisées 2.12 Terres irriguées aménagées (% alloués aux groupements féminins) 2.13 Nbre d'études approuvées 2.14 Nbre d'infrastructures structurantes réalisées	En 2018 1.1 3% 1.2 0 et 20m ³ /s 1.3 0 1.4 0 2.1 2000 ha 2.2 0 2.3 0 2.4 2065 ha 2.5 0 2.6 5 2.7 840 2.8 3 2.9 150 dans 3 2.10 9% 2.11 0% 2.12 2000 2.13 1 2.14 200 2.15 0	En 2024 1.1 100% 1.2 726 millions m ³ d'eau à la côte 224 m garantissant 80m ³ /s à Niamey 1.3 130 MW produite et transportée à Niamey 1.4 35 Km bitumés entre Gabou et Ayorou 2.1 6 000 ha déboisés et nettoyés 2.2 1 300 ha reboisés 2.3 Aire et sanctuaire de 1,15 M ha fonctionnelles 2.4 5600 ha de terres récupérées 2.5 10 000 moustiquaires distribuées aux groupes vulnérables dont 7000 pour les femmes 2.6 12 sites fouillés et répertoriés, musée barrage réalisé 2.7 5555 ménages réinstallés 2.8 12 sites viabilisés sur 1025 ha 2.9 1000 infrastructures diverses construites 2.10 100% des indemnités payées 2.11 100 sous-projets dont 50% en faveur des groupements de femmes 2.12 7.400 ha aménagés et exploités en 2024 (30% surface périmètres bonification aux femmes) 2.13 1 Etude finalisée et validée 2.14 Infrastructures hydrauliques pour 1500 ha réalisées	PV de Réception des Travaux et Equipements, Rapports de la maîtrise d'œuvre et de l'audit opérationnel, Contrat signés avec les entreprises, les ONG et les autres prestataires Rapports d'activités du projet Rapports d'activités des services techniques chargés du suivi de l'exécution du projet.. Conventions et protocoles signés avec les structures partenaires Aide-mémoires des missions conjointes des PTF	Risques : (i) faible capacité de l'entreprise des travaux du barrage ; (ii) retard dans le déplacement des populations ; (iii) faible coordination des PTF Mesures d'atténuation : (i) sélection judicieuse de l'entreprise et implication effective de la maîtrise d'œuvre dans l'actualisation des DAOI et de dépouillement de offres. (ii) engagement d'un opérateur pour la gestion de la réinstallation et prise en charge par les PTF des infrastructures collectives et des travaux de viabilisation (iii) désignation de chefs de file par secteur ; constitution de groupes d'experts des PTF par thématique et tenue de réunions et de missions conjointes des PTF régulières et fréquentes

	3. Gestion du Projet 3.1 Activités d'acquisition menées 3.2 Activités du projet déroulées 3.3 Gestion financière assurée 3.4 Suivi évaluation exécuté 3.5 Revue indépendante	3.1 PPM tenu et respecté 3.2 Taux de décaissement conforme 3.3 Rapports d'audit produits 3.4 Système de SE opérationnel 3.5 Panel d'experts indépendants	3.1 élaboré 3.2 0% 3.3 cab. recruté 3.4 en place 3.5 en place	3.1 PPM mis à jour au moins une fois/an 3.2 17% par an en moyenne 3.3 6 rapports d'audit annuel validés 3.4 Un rapport de SE à mi-parcours et un rapport final produit 3.5 5 Rapports du panel	-Plan de P passation des marchés -Système SAP -Rapports d'audit -Aide-mémoire missions conjointes des PTF et rapports - Rapports du panel d'experts indépendants	Risque Faible capacité de l'agence d'exécution Faible mobilisation de la contrepartie Mesures d'atténuation Création d'une agence sous forme d'EPIC Recrutement d'une assistance technique pluridisciplinaire et à plein temps auprès du maître d'ouvrage Inscription annuelle au budget de l'Etat, conforme au plan de financement
	COMPOSANTES			RESSOURCES		
Activités clés	Composante A : Barrage et Équipements électriques Construction d'un ouvrage de régulation du débit du fleuve Niger ; réalisation d'une retenue de 1,5 milliards de m ³ ; déviation de la route nationale RN ; installation des équipements de la Centrale Hydro-électrique ; installation d'une ligne haute tension de 188 km Composante B : Sauvegarde environnementale et sociale Mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ; et Mise en œuvre du Plan d'action de Réinstallation (PAR2A) Composante C : Pôle de croissance Développement d'un pôle de croissance dans la vallée du fleuve Niger Composante D : Gestion du Projet Activités de coordination, d'acquisition, de gestion, d'audit, de suivi-évaluation, de communication Activités d'établissement et de mise en œuvre Formation du personnel, promotion et suivi du genre, et analyse et archivage des données.			Ressources (en millions d'UC) : 855,47 FAD : 92,00 MUC (10,8%) Autres PTF : 695,47 MUC (81,3%) Gouvernement : 68,00 MUC (7,9%) Coûts par composante en millions d'UC : Composante A : 433,45 MUC (50,7%) Composante B : 362,92 MUC (42,4%) Composante C : 46,85 MUC (5,5%) Composante D : 12,25 MUC (1,4%)		

Calendrier d'exécution du projet

	Année	2019				2020				2021				2022				2023				2024				2025	
		Trimestre				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T ₂	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
1 ACTIVITES INITIALES																											
<i>Négociations et Approbation du prêt et du don</i>																											
<i>Signature de l'accord de prêt et satisfaction 1^{er} décaissement</i>																											
<i>Publication de l'Avis général sur les acquisitions</i>																											
2 ACTIVITES DE DEMARRAGE																											
<i>Recrutement personnel complémentaire</i>																											
<i>Mission de lancement du Projet</i>																											
<i>Conventions avec les structures partenaires</i>																											
3 CONSTRUCTIONS DU BARRAGE																											
<i>Ouvrages de dérivation des eaux</i>																											
<i>Génie civil du barrage</i>																											
<i>Remblai digue</i>																											
<i>Mise en eau du barrage</i>																											
4 MISE EN ŒUVRE DU PGES ET DU PAR																											
<i>Recrutement opérateur chargé de la réinstallation</i>																											
<i>Viabilisation des sites d'accueil</i>																											
<i>Construction des habitations</i>																											
<i>Aménagement des périmètres de compensation</i>																											
<i>Construction des infrastructures socioéconomiques</i>																											
<i>Indemnisation et installation des populations</i>																											
<i>Mise en œuvre des PGES</i>																											
5 GESTION DU PROJET																											
<i>Actualisation des outils de gestion</i>																											
<i>Mise en place système SE</i>																											
<i>Activités de gestion, de suivi-évaluation et de communication</i>																											
<i>Audit annuel des comptes</i>																											
<i>Etude d'impact et revue à mi-parcours</i>																											
<i>Rapport d'achèvement FAD et Gouvernement</i>																											

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME "KANDADJI" DE REGENERATION DES ECOSYSTEMES ET DE MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU NIGER (PA_KRESMIN)

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition d'octroi de deux prêts et d'un don d'un montant total de 92,00 millions d'UC pour le financement du projet d'appui au programme Kandadji.

I ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le Projet d'appui au Programme Kandadji s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021 notamment au niveau des axes stratégiques relatifs à : i) l'amélioration de la croissance économique ; et ii) la gestion durable de l'environnement. Il est considéré parmi les huit (8) pôles de développement à soutenir dans le cadre du PDES. Le projet est en phase avec l'initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens » qui a pour objectif de « mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et l'amélioration de leurs revenus ». Le programme Kandadji constitue une composante importante dans la régulation des eaux du fleuve Niger et figure parmi les priorités du plan d'actions pour le développement durable (PADD) du bassin du Niger. Il contribuera aussi de façon notable à l'atténuation des effets des changements climatiques dans la vallée du fleuve Niger. La mobilisation des eaux à grande échelle et le soutien à l'étiage apporteront en effet des réponses à la variabilité climatique qui constitue une contrainte majeure au développement du pays.

1.2 Justification de l'appui de la Banque

1.2.1 La Banque a accompagné le Niger depuis la préparation (faisabilité) du programme Kandadji et par la suite dans la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation de la première phase. Ces efforts ont conduit le Gouvernement à désigner la Banque comme Chef de file des partenaires du programme. Le présent appui de la Banque, est la condition sine qua non du redémarrage des travaux du génie civil du barrage. Les autorités et les populations bénéficiaires, notamment les déplacés (10 000 personnes) de la première vague, attendent avec impatience la relance du programme. La participation de la Banque au financement du projet constituerait une continuité de ses interventions d'appui au programme Kandadji et au secteur rural de façon globale au Niger à travers une opération structurante de grande envergure ayant un impact significatif d'une longue portée. En effet, le projet consolidera les acquis des interventions de la Banque au Niger dans la mobilisation des ressources en eau et dans l'atténuation des effets au changement climatique à travers les projets clôturés et les 4 projets agricoles actifs d'un montant total de 87 millions d'UC environ.

1.2.2 Les objectifs du Projet cadrent avec trois des « High 5 » de la Banque qui ambitionnent d'éclairer l'Afrique, de nourrir l'Afrique et d'améliorer les conditions de vie des populations à travers le développement de la capacité de production d'énergie hydro-électrique, le développement des chaînes de valeur agricole et la mise en place de pôles de croissance et l'amélioration de l'accès des populations aux services de base (eau, électricité, etc..). Le projet est aligné à la stratégie à long-terme de la Banque (SLT 2013-2022) et à ses deux objectifs directeurs qui visent la croissance inclusive et la transition vers la croissance verte. Par ailleurs, il contribuera à l'atteinte des objectifs des initiatives phare Enable Youth et Jobs for Youth in Africa, en favorisant le renforcement des capacités et l'émergence d'opportunités en faveur des jeunes. Par ailleurs, le projet est en cohérence avec le Programme de Technologies de transformation de l'agriculture en Afrique (TAAT) de la Banque, qui met l'accent sur l'adoption des nouvelles technologies de production et de transformation dans les chaînes de valeurs agricoles. Il

s'inscrit également dans le second plan d'adaptation de la Banque par une promotion de l'agriculture intelligente au climat. Le projet est en adéquation avec les deux piliers du document stratégique de la Banque au Niger (DSP 2018-2022), à savoir : (i) Promouvoir la compétitivité de l'économie pour libérer son potentiel et favoriser la création d'emplois ; et (ii) Promouvoir le développement d'une agriculture résiliente pour une forte croissance durable et inclusive.

1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 La coordination de l'aide publique au développement est assurée à travers les organes consultatifs et de concertation du PDES. Ainsi, plusieurs pôles de coordination sectorielle ont été mis en place. La Banque co-préside avec le Ministère de l'équipement, le pôle de coordination sectorielle « Infrastructures » du PDES. Elle est membre du pôle « transformation du monde rural ». Le rôle de la Banque a été renforcé suite à l'ouverture de son bureau au Niger.

1.3.2 Concernant le programme Kandadji, la Banque assure depuis toujours le Chef de file des partenaires de Kandadji, À ce titre, elle a animé plusieurs tables rondes et missions conjointes des bailleurs qui ont permis de se fixer sur les conditions fortes de relance du programme et d'aboutir au bouclage de son financement.

Tableau 1.3 : Coordination de l'aide

Secteur ou sous-secteur*		Importance (en 2017)		
		PIB	Exportations	Main-d'œuvre
Agriculture et développement rural		39,7%	35%	80%
Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles (milliard de FCFA)				
Gouvernement (moyenne 2015-2017)	Bailleurs de fonds	(moyennes 2015-2017)		
25 (23,33% des dépenses totales)	BADEA	0,74		
	BID	1,13		
	IDA	30,43		
	FIDA	6,69		
	FAD	7,26		
	BOAD	1,87		
	Union Européenne	20,00		
Niveau de la coordination de l'aide				
Existence de groupes de travail thématiques		Oui		
Existence d'un programme sectoriel global		Initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens)		
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide		Membre (non chef de file)		

II LE PROGRAMME KANDADJI

État de mise en œuvre de la première phase

2.1.1 L'exécution du P_KRESMIN était prévue en plusieurs phases concomitantes. La première phase qui s'est déroulée de 2009 à 2017 a été cofinancée par le Gouvernement du Niger et neuf (09) bailleurs de fonds (FAD, BID, OFID, BADEA, KFAED, BOAD, BIDC, FSD, ABU DHABI).

2.1.2 La Banque a assuré la fonction de chef de file des PTF. La contribution de la Banque d'un montant de 40 millions d'UC s'est concrétisée à travers un prêt et un don du FAD de 20 millions d'UC chacun. Cette phase n'a pas atteint ses objectifs pour plusieurs raisons dont notamment : i) la faible performance de l'entreprise choisie pour le génie civil du barrage; ii) l'inadéquation du contrat de l'ingénieur conseil ; iii) l'inadéquation du choix de certaines options techniques ; iv) la faible capacité du maître d'ouvrage ; et v) l'insuffisante coordination entre les partenaires.

2.1.3 Concernant le génie civil du barrage, le contrat des travaux a dû être résilié en juillet 2013 en raison de la défaillance de l'entreprise. Les travaux n'ont pas pu être relancés dans l'immédiat à cause du retard mis dans la résiliation. L'État a dû prendre en charge et achever par la suite les travaux préparatoires de construction du barrage (protection des batardeaux, pont provisoire et cité du maître d'ouvrage). L'appel d'offres relatif aux travaux de génie civil du barrage, a été relancé de manière anticipée (AAA), l'adjudication prononcée et les travaux ont démarré.

2.1.4 S'agissant du plan de réinstallation de la population, la réinstallation de la vague 1 (PAR1) est achevée. Un effectif de 840 ménages a été réinstallé (10.000 personnes). Les compensations des pertes ont été payées. Dans ce cadre, des périmètres irrigués (2.000 ha) ont été aménagés au profit des populations affectées. La mise en œuvre du PGES et du développement local ont atteint un niveau de réalisation globalement satisfaisant.

2.1.5 Un processus de sécurisation foncière des populations a été mis en place avec l'octroi d'un bail emphytéotique aux populations détentrices de droits coutumiers sur les terres expropriées et d'un contrat d'exploitation pour les autres exploitants. Les documents du bail, à savoir le contrat type de bail et le cahier des charges du preneur, ont fait l'objet de consultations publiques auprès des populations et la version révisée suite à ces consultations a fait l'objet d'un arrêté ministériel.

2.2 Composantes du Programme Kandadji restructuré

2.2.1 Pour remédier aux insuffisances financières, techniques et institutionnelles constatées, les mesures suivantes ont été prises par les PTF et le Gouvernement: (i) la mobilisation des ressources financières additionnelles pour combler le gap de financement, suite à plusieurs tables rondes ; (ii) le recrutement d'une nouvelle maîtrise d'œuvre pour l'actualisation des études techniques (APD et DAO) et le contrôle des travaux du génie civil du barrage et de ses ouvrages annexes ; (iii) le renforcement du dispositif institutionnel par le recrutement d'une assistance technique au maître d'ouvrage ; (iv) la création d'une agence de mise en œuvre du Programme Kandadji (ABK) ; et (v) le recrutement d'une nouvelle entreprise pour la réalisation des travaux du barrage disposant de références très solides. Ces mesures ont abouti à une restructuration du programme pour une meilleure coordination et cohérence des activités.

2.2.2 Le programme restructuré prévoit les composantes et sous-composantes suivantes : i) Composante A «Barrage et Équipements électriques» avec les sous composantes : A.1 "Construction du barrage et des ouvrages annexes" ; A.2 «Équipements électriques » et A.3 «prestations d'assistance technique» ; ii) Composante B «Sauvegarde Environnementale et Sociale » avec les sous composantes : B.1 « le plan de gestion environnementale et sociale » et B.2 : «Plan d'Action de Réinstallation» ; Composante C «Pôle de croissance » ; et iv) Composante D « Gestion du programme ».

III DESCRIPTION DU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME KANDADJI

3.1 Objectifs et composantes du projet

3.1.1 L'objectif du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la régénération des écosystèmes fluviaux. Les objectifs spécifiques de ce projet structurant, multisectoriel et à buts multiples, sont : (i) la régulation du débit d'étiage pour la régénération des écosystèmes et la sécurisation de l'alimentation en eau ; (ii) l'augmentation des productions agricoles et animales sur une base durable par la maîtrise de l'irrigation et la rationalisation de la mise en valeur des ressources naturelles ; (iii) et l'accroissement du taux d'accès à l'électricité des populations en milieu rural, péri-urbain et urbain, dans plusieurs villes et localités du Niger.

3.1.2 Son exécution est prévue sur une période de six années (2019-2025). Le projet se concentrera sur la réalisation des travaux du génie civil du barrage et de ses ouvrages annexes, la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation des populations en phase A, la mise en œuvre du PGES actualisé, ainsi que la gestion et la coordination du projet. Le projet prend en compte le genre et l'emploi des jeunes de manière transversale dans toutes ses composantes. Il est structuré comme suit:

Tableau 2.1 : Composantes du projet

<i>Composante et coûts</i>	<i>Description</i>
<p>Composante A : Barrage et équipements électriques 433,45 MUC (50,7%)</p>	<p>Lot 1: (i) Réalisation d'un barrage mixte béton et remblai de 24 m de hauteur avec une digue de 6,2 km ; (ii) un évacuateur de crue sous forme de déversoir équipé de vannes de régulation d'une capacité de 3.550 m³/s (crue décenniale) ; (iii) une passe à poisson intégrée ; un monte-charge oblique de navigation ; (iv) le génie civil de la centrale hydroélectrique et (v) une prise d'eau de 3m³/s pour l'irrigation à l'aval immédiat du barrage. Lot 2 : Équipements de la centrale électrique ; Lot 3 : construction ligne électrique (Tillabéry –Niamey) et Lot 4 : construction de la déviation de la route RN1-W.</p>
<p>Composante B : Sauvegarde environnementale et sociale 362,92 MUC (42,4%)</p>	<p>S-Composante B1) Mise en œuvre du PGES actualisé avec des mesures et actions concernant: (i) le traitement du sous - bassin versant de la retenue d'eau du barrage (7400 ha de terres récupérées dont 25% végétalisées) et le reboisement de 1600 ha, (ii) la sécurité du barrage, (iii) la biodiversité et le contrôle de l'invasion des plantes aquatiques proliférantes; (iv) la sauvegarde des écosystèmes, (v) le déboisement de la retenue (6000 ha), (vi) la réalisation d'activités de pêche, de santé publique et de surveillance épidémiologique et de gestion adaptative au changement climatique, (vii) l'aménagement d'un sanctuaire d'hippopotames et d'une aire protégée de 1,15 M. d'hectares et (viii) la construction du musée de Kandadji pour la sauvegarde du patrimoine culturel.</p> <p>S-composante B2 : Mise en œuvre du Plan d'actions de réinstallation des populations de la vague 2A situées dans la retenue (PAR.2A): (i) gestion du déplacement involontaire des populations affectées par la construction du barrage, (ii) réalisation d'actions d'accompagnement du processus d'indemnisation et d'appui aux personnes vulnérables (y compris les femmes appartenant aux ménages dirigés par des hommes), (iii) coordination des commissions foncières, (iv) organisation d'actions d'information et de communication sensible au genre (v) compensation des populations affectées (dont les femmes), (vi) aménagement et mise en valeur de périmètres de compensation comme mesure d'accompagnement à la réinstallation des populations.</p> <p>Le projet prévoit aussi la prise en charge des ressources nécessaires au déplacement des populations de la 2^{ème} vague en phase 1 en assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la viabilisation des sites dans un espace de 1050 ha pour la réinstallation de 16 villages et la ville d'Ayorou (pour 5555 ménages recensés avec 32990 personnes): terrassement, mise en place des VRD avant la remise des parcelles aux personnes affectées par le projet (PAPs) ; ➤ la construction de 10 801 bâtiments privés à usage d'habitation, construits sur 3 266 parcelles d'habitation ➤ la construction des infrastructures collectives: constructions de : écoles, centres de santé, systèmes AEP, réseaux d'électrification, centres pour les jeunes, marchés, magasins, bureaux de l'administration faisant preuve d'une conception sensible au genre, ➤ l'aménagement, à titre de compensation des terres, de 5 400 hectares nets de périmètres irrigués avec sécurisation foncière par un bail emphytéotique ; ➤ l'indemnisation pour compensation des pertes annexes dans les habitations, pertes de revenus, pertes de cultures, sites sacrés et sites patrimoniaux. ➤ la restauration des moyens de subsistance avec des mesures de développement de l'agriculture, de la pêche et des activités génératrices de revenus ; ➤ l'appui au programme de transition avec des mesures d'appui au déplacement, le soutien aux personnes vulnérables et le renforcement de capacité sur la sécurité. ➤ la contractualisation de l'exécution de la réinstallation à un opérateur expérimenté devant s'occuper de toutes les intermédiations sociales jusqu'au paiement de l'indemnisation et l'accompagnement des PAPs lors des constructions de leurs habitations ; ➤ l'organisation des missions de la commission de conciliation et des audiences du juge chargé des expropriations l'appui au dispositif d'assistance juridique et aux recours légaux : recrutement d'un opérateur devant assister les PAPs sur les aspects juridiques et leur apporter des conseils adéquats ; ➤ le désenclavement des sites de réinstallation : construction de deux ponts de désenclavement et des pistes d'accès.

Composante C: Pôle de croissance 46,85 MUC (5,5%)	Cette composante vise la création d'un pôle de croissance autour du barrage Elle comprend: i) la réalisation du schéma Directeur de développement intégré de la vallée du Niger ; ii) l'élaboration d'études de faisabilité de 45 000 ha de périmètres irrigués ; iii) l'étude et la mise en place d'un pôle de croissance et ; iv) la mise en œuvre de la première phase du pôle sur une zone pilote avec des infrastructures d'irrigation de 1500 ha.
Composante D Gestion du Projet 12,25 MUC (1,4%)	Appui au fonctionnement du projet avec une prise en charge partielle de l'ABK: (i) renouvellement des moyens logistiques, (ii) renouvellement des matériels informatiques et bureautique, (iii) renouvellement et l'acquisition des mobiliers supplémentaires, (iv) renforcement du dispositif de suivi-évaluation et de la mise en œuvre du PGES et du PAR , (v) Coordination des activités du projet, (vi) approche transversale du genre et emploi des jeunes (vi) gestion administrative, comptable et financière, (vii) acquisition des biens, travaux et services et (viii) établissement des audits annuels et de la revue à mi-parcours, ainsi que des études techniques.

3.2 Solutions techniques et alternatives étudiées

3.2.1 Les travaux préparatoires du génie civil du barrage de Kandadji (pont provisoire, protection des batardeaux et cité du maître d'ouvrage) sont déjà réalisés. L'option de réaliser le barrage sur le site de Kandadji, est maintenue. Les options de rechange considérées étaient les suivantes : a) la réalisation du barrage en une seule phase; b) l'amélioration de l'efficacité des systèmes existants en matière de production d'énergie, d'approvisionnement en eau de surface et souterraine; c) les sources d'énergie alternatives (énergie solaire et énergie éolienne); d) les options de barrages sur le fleuve Niger (barrage de Gambou); e) l'option sans barrage (statu quo). Le programme Kandadji a été jugé comme la meilleure option permettant de satisfaire l'ensemble des objectifs assignés : (i) soutenir l'étiage, atténuer la dégradation de l'environnement et restaurer les écosystèmes du fleuve Niger, (ii) assurer la pérennité de l'irrigation et l'alimentation en eau, et (iii) produire de l'énergie électrique. Il est utile de relever que le statu quo est à éviter, car il conduirait à une dégradation de la situation actuelle déjà difficile, en raison de la diminution drastique des apports du fleuve Niger liés au changement climatique et surtout de ses conséquences sur les populations et l'environnement.

Tableau 2.2 : Alternatives étudiées et raisons de rejet

ALTERNATIVES	DESCRIPTION SUCCINCTE	RAISON DE REJET
Options de rechange à la construction du barrage de Kandadji	a) Amélioration de l'efficacité des systèmes existants en matière de production d'énergie, d'alimentation en eau de surface et souterraine b) Sources d'énergie alternatives d) Autres sites de barrages sur le fleuve Niger et e) Option sans barrage.	▪ Aucune de ses options prises isolément, ne permet de répondre à l'ensemble des objectifs du programme
Réalisation du barrage en une seule phase ainsi que le plan de réinstallation	a) Réalisation du barrage à la côte 228m b) Mise en œuvre du PAR en une seule phase y compris en territoire malien	▪ L'ampleur du PAR 2 (50000 personnes à déplacer) ne pourrait s'exécuter en une seule phase ; ▪ Difficulté actuelle d'exécuter le PAR dans le territoire malien en raison de la situation sécuritaire
Gestion du projet par une unité autonome	Unité d'exécution du projet (CEP) autonome au sein de l'organe d'exécution	▪ Option a montré ses limites dans l'exécution de la première phase du programme

3.3 Type de projet

Le PA_KRESMIN est une opération d'investissement s'intégrant dans le cadre du nouveau plan de développement économique et social (PDES 2017-2021), de l'I3N du Gouvernement et du DSP 2018-2022 du Niger. Les soldes non utilisés sur le don et le prêt FAD accordés en 2008 au Programme, ont été annulés et réaffectés partiellement au présent projet d'appui. Un montant de 59 MUC prélevé sur les ressources FAD-14 est également alloué au projet de même qu'un montant de 10M UC sur la FAT. Le financement à accorder se répartit en don et prêts de montants respectifs de 35,48 millions d'UC et de 56,52 millions d'UC.

3.4 Coût et financement du projet

3.4.1 Le coût du Projet, d'une durée de 6 ans, est estimé à 855,47 millions d'UC hors taxes et hors droit de douanes (685,27 milliards de F.CFA), dont 555,84 millions d'UC en devises (445,25 milliards de F.CFA) et 299,63 millions d'UC en monnaie locale (240,02 milliards de F.CFA). Les droits de douanes et taxes sont à la charge de l'État qui devra prendre les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition. La part en devises constitue 65% du coût total hors taxes et la part en monnaie locale, 35%. Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 5 % sur le coût de base. Une provision pour hausse des prix de 3% composés, a été appliquée sur l'ensemble des composantes y compris les imprévus physiques. La répartition des coûts du projet est présentée dans les tableaux ci-dessous, par composante et par catégories de dépenses. Un calendrier des dépenses par composante est également fourni. Le tableau détaillé des coûts du projet et la liste des biens et services sont donnés respectivement en annexes B2 et B10 du volume II.

Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante

Composantes	Millions de FCFA			Millions d'UC			% Devises.
	Devises	ML	Total	Devises	ML	Total	
Composante A : Barrage et équipements électriques	269 717,33	51 329,25	321 046,58	336,71	64,08	400,79	0,84
Composante B : Sauvegarde environnementale et sociale	119 351,39	149 456,57	268 807,96	149,00	186,57	335,57	0,44
Composante C : Pôle de croissance	20 820,00	13 880,00	34 700,00	25,99	17,33	43,32	0,60
Composante D: Gestion du projet	1 806,46	7 265,51	9 071,97	2,26	9,07	11,33	0,20
Total du coût de base	411 695,18	221 931,33	633 626,51	513,96	277,05	791,01	0,65
Provision aléas physiques	20 584,76	11 096,57	31 681,33	25,69	13,85	39,54	0,65
Provision hausse des prix	12 968,40	6 990,84	19 959,24	16,19	8,73	24,92	0,65
Coût total du projet	445 248,34	240 018,74	685 267,08	555,84	299,63	855,47	0,65

Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégories de dépenses

Catégories de dépenses	Millions de FCFA			Millions d'UC			% Devises.
	Devises	ML	Total	Devises	ML	Total	
Travaux	272 913,36	126 274,4	399 187,74	340,70	157,64	498,34	68,37
Biens	84 569,54	43 901,9	128 471,44	105,57	54,81	160,38	65,83
Services	46 758,22	40 233,0	86 991,25	58,37	50,23	108,60	53,75
Personnel	111,72	4 522,0	4 633,70	0,14	5,65	5,78	2,41
Fonctionnement	7 342,20	7 000,0	14 342,20	9,17	8,74	17,90	51,19
Total du coût de base	411 695,18	221 931,33	633 626,51	513,96	277,05	791,01	0,65
Provision aléas d'exécution (5%)	20 584,76	11 096,57	31 681,33	25,69	13,85	39,54	0,65
Provision hausse des prix (3%)	12 968,40	6 990,84	19 959,24	16,19	8,73	24,92	0,65
Coût total du projet	445 248,34	240 018,74	685 267,08	555,84	299,63	855,47	0,65

Tableau 2.5 : Calendrier des dépenses par composante (en millions FCFA)

Composantes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Composante A : Barrage et équipements électriques	39 905	106 356	109 846	61 990	13 584	15 531	347 212
Composante B : Sauvegarde environnementale et sociale	15 404	73 654	96 483	57 787	40 958	-	290 716
Composante C : Pôle de croissance	-	9 382	9 382	9 382	9 382	-	37 528
Composante D: Gestion du projet	1 574	1 578	1 784	1 606	1 635	1 635	9 811
Coût total du projet	56 884	190 970	217 495	130 765	65 559	17 166	685 267

3.4.2 Le financement du Projet sera assuré par le FAD, avec 10 autres partenaires techniques et financiers et le Gouvernement. Les co-financiers sont la Banque mondiale, la BOAD, la BIDC, la BADEA, la BID, l'OFID, le Fonds Saoudien, le Fonds Koweïtien, l'AFD et le Fonds d'Abu Dhabi. Le concours du FAD à ce projet s'élèvera à 92,00 millions d'UC (73,70 milliards de FCFA). Le financement du FAD servira à financer 22% du coût du barrage, 95% du coût du plan de gestion environnementale et sociale (notamment la sauvegarde des écosystèmes, et du patrimoine culturel, les activités de pêche, de réduction des nuisances, d'amélioration de la santé, de mise en œuvre du plan d'actions genre, de renforcement de capacités, de gestion du PGES et d'adaptation au changement climatique); il financera également une partie du coût du PAR2A (viabilisation des sites d'accueil, infrastructures collectives, désenclavement des sites, appui aux actions de développement agricole, suivi externe du PAR2A, accompagnement du processus de réinstallation) et une partie des frais de gestion du projet. L'appui des co-financiers susvisés est estimé à un montant de 695,47 millions d'UC (557,10 milliards de FCFA). La contrepartie du gouvernement est estimée à 68,00 millions d'UC (54,47 milliards de FCFA). Le financement se fera de façon conjointe avec les autres PTF pour les travaux de génie civil du barrage et de façon parallèle pour les autres activités. Le financement de la Banque est attendu pour boucler le financement total du Projet.

Tableau 2.6 : Sources de financement

Sources de financement	Millions de FCFA			Millions d'UC			% par source
	Devises	ML	Total	Devises	ML	Total	
FAD/FAT	47 245,34	26 450,34	73 695,68	58,98	33,02	92,00	10,75
Autres PTF	381 535,35	175 563,94	557 099,29	476,30	219,17	695,47	81,30
Gouvernement	16 467,65	38 001,34	54 472,11	20,56	47,44	68,00	7,95
Coût total du projet	445 248,34	240 018,74	685 267,08	555,84	299,63	855,47	100

Tableau 2.7: Sources de financement par catégorie de dépense (en millions de UC)

Catégories	FAD/FAT	Autres PTF	Etat Niger	Total	% FAD/FAT
Travaux	66,91	398,48	32,95	498,34	13,43
Biens	2,03	156,64	1,71	160,38	1,26
Services	14,50	68,90	25,20	108,60	13,35
Personnel	1,08	3,42	1,29	5,79	18,68
Fonctionnement	0,55	15,62	1,73	17,90	3,10
Total	85,07	643,06	62,88	791,01	10,75
Provision aléas d'exécution (5%)	4,25	32,15	3,14	39,54	-
Provision hausse des prix (3%)	2,68	20,26	1,98	24,92	-
Coût total du projet	92,00	695,47	68,00	855,47	10,75
Pourcentage (%)	10,75	81,30	7,95	100,00	-

3.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet

3.5.1 La zone d'influence directe couvre la région de Tillabéri qui abrite le site du barrage, la Communauté urbaine de Niamey et la région de Dosso. Cette zone a une population estimée à 3 millions d'habitants dont 1,53 millions de femmes. Le climat est de type sahélien. Les précipitations sont très faibles (315 mm par an à Ayorou). Les activités dominantes sont l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'artisanat. Leur productivité est faible en raison de la variabilité climatique. Les femmes sont très actives dans l'économie locale, notamment dans le maraîchage, l'artisanat, la commercialisation et la transformation des produits.

3.6 Approche participative pour la préparation, la conception et la mise en œuvre du projet

3.6.1 L'approche participative suivie lors de la préparation et de l'exécution de la première phase du programme est poursuivie. La Banque a élaboré en septembre 2018, le rapport d'achèvement de cette phase. Le diagnostic réalisé sur les insuffisances notées et les leçons tirées de la mise en œuvre de cette première phase ont été capitalisés dans la conception du projet (cf. encadré 1). Les populations concernées ont été associées à la définition des options notamment dans l'élaboration du PAR.2, de l'EIES et du PGES du programme. L'identification des sites de réinstallation a été faite avec leur aval au cours de multiples activités de consultation. Les populations ont été consultées tout au long de la réalisation des études, sur les principes de compensation et d'indemnisation, le choix des sites de réinstallation et les activités d'amélioration des moyens de subsistance. Ces consultations ont visé aussi bien les populations hôtes, notamment lors des consultations sur les choix des sites de réinstallation. Avant la finalisation du PAR.2, des consultations publiques ont été organisées auprès des populations affectées qui ont permis la restitution des résultats et la validation des principales options de mise en œuvre du PAR.2.

3.6.2 L'ABK s'est dotée d'une stratégie de communication, qui a été mise à jour régulièrement et sur la base de laquelle un plan d'engagement des parties prenantes a été développé et mis en œuvre pendant la préparation du PAR et jusqu'à sa validation. Afin de maintenir la communication avec les personnes affectées au cours de la période se situant entre la fin des études et le démarrage des travaux, un plan de communication de transition a été préparé à la demande de la Banque et sera mis en œuvre par l'ABK. Il couvre la période comprise entre janvier 2019 et février 2020. Le plan d'engagement des parties prenantes requis pendant la mise en œuvre du PAR sera l'une des premières activités à réaliser par le prestataire international au cours des 3 premiers mois de sa prestation. L'approche participative sera poursuivie au cours de l'exécution du projet. Le développement d'une bonne communication autour du Projet et le maintien de l'approche participative lors de sa mise en œuvre constituent des gages d'appropriation par les différents bénéficiaires et de réussite du projet.

3.7 Prise en considération des expériences de la première phase

3.7.1 Un audit technique a été engagé à la suite de la résiliation en août 2013 du principal contrat du programme relatif aux travaux de génie civil du barrage. Cet audit, les missions de supervision conjointes des PTF et le rapport d'achèvement de la première phase ont fait ressortir des insuffisances dans la formulation et la mise en œuvre du programme à plusieurs niveaux. Les expériences tirées de la mise en œuvre de cette phase ont été capitalisées dans la restructuration du programme sur des bases solides (cf. encadré 1).

Encadré 1 : Leçons tirées de la mise en œuvre de la première phase du Programme

Les principales insuffisances ressorties de ces documents portent sur : i) la sous-estimation en 2008 du coût du barrage et des coûts du plan d'action environnementale et sociale, ii) l'allotissement inapproprié des différents travaux ; iii) la limitation de la mission de l'ingénieur-conseil à l'assistance au maître d'ouvrage pour la supervision des travaux ; iv) les capacités limitées du maître d'ouvrage face à l'ampleur du programme ; v) le planning d'exécution peu adapté au déroulement des activités ; vi) la faible performance du comité technique régional de coordination (CRTC) censée assurer le suivi-évaluation externe rapproché des activités sur le terrain et faciliter le travail du comité de pilotage (CP) du Programme, associée à la faible implication des services techniques de l'administration dans la mise en œuvre du programme. De longues consultations ont été tenues entre le Gouvernement, les PTF et les autres parties prenantes pour remédier à ces insuffisances et aboutir à une nouvelle restructuration du Programme permettant de relancer les travaux du barrage et de ses ouvrages annexes tout en assurant un PAR de qualité.

Pour pallier à la sous-estimation des coûts, des études détaillées d'actualisation de l'APD du barrage et du plan de réinstallation de la deuxième vague des populations ont été réalisées et les coûts actualisés. Concernant l'allotissement inapproprié, un nouvel allotissement des travaux a donc été adopté pour tenir compte de l'interactivité entre les travaux, à savoir: i) Lot 0 : Travaux préparatoires déjà réalisés (protection de batardeaux, construction de la cité administrative et du pont provisoire) ; ii) Lot 1 : Génie civil/équipements hydromécaniques (y compris génie civil de la centrale) ; iii) Lot 2 : Centrale hydroélectrique (équipements hydroélectriques et poste de départ) ; iv) Lot 3 : Ligne de transfert d'énergie Kandadji/Niamey et poste d'arrivée à Niamey ; et v) Lot 4 : Déviation de la route nationale RN1W.

Pour remédier à la faible capacité du maître d'ouvrage et aux difficultés rencontrées, les mesures ci-après ont été retenues par le Gouvernement et les PTF : (i) le recrutement d'une nouvelle maîtrise d'œuvre pour les lots 1 et 2 qui a déjà effectué les études d'actualisation des APD /DAOI du barrage et qui assurera le contrôle à pied d'œuvre des travaux, (ii) le recrutement de deux maîtrises d'œuvre pour les lots 3 et 4 , (iii) le recrutement d'une assistance technique au maître d'ouvrage qui est déjà opérationnelle depuis 2017 , (iv) la création d'une agence du barrage de Kandadji sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial ; (v) la réalisation d'un audit sur la mise en œuvre de la 1^{ère} vague des populations. Cet audit a permis de tirer les enseignements pour l'exécution du PAR 2 avec notamment la proposition de l'exécution du PAR 2 par un prestataire international qualifié ; ce qui permettra d'améliorer la mise en œuvre (conformément aux normes et dans les délais) et d'assurer un suivi efficace des différentes activités ; et vi) le recrutement d'un cabinet international pour la réalisation des études du PAR 2.

Concernant le planning d'exécution, un plan de cohérence a été élaboré. Il permet d'avoir un chronogramme de mise en œuvre harmonisée des différentes composantes du Projet. Il est basé sur la méthode du chemin critique et est mis à jour périodiquement. Le Comité technique régional de concertation (CTRC) sera maintenu avec une meilleure définition de son rôle et des mesures seront proposées pour le redynamiser en mettant l'accent sur la synergie des actions et un rôle plus actif dans la communication avec les populations cible.

3.8 Principaux indicateurs de performance

3.8.1 Les principaux indicateurs de performance sont ceux repris dans le cadre logique dont le suivi sera coordonné par le responsable de suivi-évaluation de l'ABK, en liaison étroite avec le Ministère du plan, l'I3N et l'ensemble des partenaires et structures associés du projet. Les indicateurs socioéconomiques seront désagrégés en genre. Le suivi couvrira notamment: (i) le niveau de sécurité alimentaire et le taux de pauvreté au niveau national et de la zone d'intervention du projet; ii) l'augmentation des productions agricoles et animales; (iii) la production additionnelle d'électricité ; (iv) la superficie des sites déboisés ; (v) la superficie des reboisements; (vi) le niveau d'avancement des travaux du génie civil du barrage; (vii) le volume d'eau retenue par le barrage et le débit régularisé du fleuve Niger à l'aval du barrage (Kandadji et Niamey) (viii) la superficie délimitée et des aires protégées et la fonctionnalité de ces aires et des structures locales de gestion créées en première phase ; (ix) le nombre de sites, de ménages et de personnes réinstallées ; (x) le pourcentage et le nombre des ayant droits indemnisés; (xi) la superficie aménagée et mise en valeur des périmètres de compensation et de périmètres de bonification dont celle attribuée aux groupements féminins.

3.8.2 Les indicateurs de produits (iv) à (xi) seront fournis dans les rapports trimestriels d'exécution du projet et l'ensemble des performances atteintes seront fournies et analysées dans le rapport à mi-parcours pour apprécier si des modifications sont nécessaires ou non en vue de l'atteinte des objectifs du projet. Des services de consultants sont prévus six mois avant la fin du projet pour procéder à l'évaluation finale du projet.

IV FAISABILITÉ DU PROJET

4.1 Performance économique et financière

4.1.1 **Rentabilité financière** : Le taux de rentabilité financière a été calculé sur une durée de vie de 30 ans, à travers les flux financiers ou cash-flow financiers structurés en emplois et en ressources. Les ressources sont les bénéfices financiers pour les populations directement touchées de la vallée du fleuve Niger (estimées à 3 millions de personnes) et l'Etat nigérien. Il s'agit des avantages économiques du projet, qui sont constitués des revenus bruts additionnels (valeurs ajoutées) générés au niveau des principales spéculations des filières de productions agricoles (végétales, animales, halieutiques et sylvicoles) appuyées par le projet dans les communes impactées de certains départements de la région de Tillabéry, ainsi que de la production et de la distribution d'électricité aux abonnés dans les régions des Niamey, de Tillabéry et de Dosso. La valeur ajoutée supplémentaire est le cumul des revenus additionnels issus de la différence entre la situation de référence et la situation avec projet pour chaque modèle retenu. Les revenus additionnels de croisière seront obtenus l'année 2024, après une montée progressive à partir de 2020. Les bases de calcul des revenus additionnels figurent en annexe B7. Les emplois sont représentés par les coûts, constitués de la totalité des coûts tels que planifiés au niveau du tableau de coûts détaillés, ainsi que des coûts annuels de maintenance et d'entretien courant des aménagements et autres infrastructures de production réalisées sur les 30 années concernées. Il a été retenu l'hypothèse d'un taux d'inflation égal entre les emplois et les ressources du tableau des flux financiers/cash-flow, donc la balance est égale à zéro sur la durée d'établissement du cash-flow.

4.1.2 La valeur ajoutée induite par le projet est de 80,74 milliards de FCFA en année de croisière, en 2024 résultant des revenus additionnels dégagés au niveau des bénéficiaires. Le taux de rentabilité interne financière (TRI) de base est estimé à 10,9% pour une VAN de 1 458,32 milliards de FCFA. Le TRI a été calculé sur la base du cumul des revenus nets additionnels issus des différentes actions appuyées par le projet, déduit du coût du projet et du cumul des charges récurrentes d'entretien courant des ouvrages sur la période de calcul des flux financiers. Les tests de sensibilité établis sur les bases de diminution de revenus de 10%, d'augmentation des coûts de 10% et de diminution de revenus croisée avec une augmentation des coûts, portent le TRI respectivement à 9,5%, 9,6% et 8,3%. Il est à noter que dans l'hypothèse de diminution de quelques rubriques du coût du PAR qui ne contribuent pas directement à la production, entre autres, les infrastructures d'alimentation en eau potable, de viabilisation et d'habitations qui représentent au moins 70 milliards de FCFA, le TRI de base serait de 12,7%. D'un autre côté, la réalisation du barrage offre un potentiel d'irrigation plus de 45 000 hectares qui n'est pas pris en compte dans le calcul de rentabilité, parce les coûts d'aménagement et d'appui à la mise en valeur ne sont pas financés dans le cadre du présent projet, ainsi que les actions de réinstallation qu'il induira.

4.1.3 **Rentabilité économique**: Pour le calcul du taux de rentabilité économique, il a été appliqué un coefficient de 90% pour la correction des coûts des facteurs liés aux distorsions inhérentes aux droits de porte. La valeur ajoutée supplémentaire induite par le projet est en année de croisière (2024) de 80, 74 milliards de FCFA, issue des revenus additionnels dégagés au niveau des bénéficiaires. Cette valeur ajoutée contribuera à améliorer d'autant le produit intérieur brut du pays. La rentabilité économique a été calculée sur la base des flux ressources/emplois entre les revenus additionnels qui sont des éléments constitutifs de l'augmentation de la valeur ajoutée induite par le projet et les coûts économiques du projet. Le taux de rentabilité économique de base s'établit à 12, 4% pour une valeur actualisée net (VAN) de 1 529, 34 milliards de FCFA. Les tests de sensibilité établis sur les bases de diminution de revenus de 10%, d'augmentation des coûts de 10% et de diminution de revenus croisée avec une augmentation des coûts, portent le TRI respectivement à 10,9%, 11,1% et 9,6%. Les actions du projet contribueront à l'amélioration de l'accès aux services sociaux des populations affectées, notamment en eau potable, en électricité, en soins de santé primaires, en habitat décent et en hygiène. Elles induiront l'amélioration de la productivité du travail des actifs agricoles et des conditions de vie de la population résidente.

L'augmentation de l'offre de denrées alimentaires devra réduire le coût en devises de l'importation du riz et de certains types de légumes et améliorer la balance commerciale du pays. Les différents types d'emplois et les revenus additionnels générés contribueront à la réduction de la pauvreté dans la zone du projet et à la création des pôles de croissance et de développement du milieu et donc réduire l'exode rural des actifs agricoles, qui est l'une des causes de la paupérisation du milieu.

4.2 Impact environnemental et social

4.2.1 Le programme Kandadji est classé en catégorie environnementale et sociale 1 selon les procédures environnementales de la Banque en fonction des impacts environnementaux et sociaux majeurs qu'il pourra engendrer incluant le déplacement des populations. Une étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'action de réinstallation (PAR) ont été élaborés en 2006 conformément aux exigences de la réglementation nigérienne et des procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) de la Banque. L'EIES/PGES de 2006 ont été actualisés en 2012, ce qui a permis de renforcer certaines mesures d'atténuation et d'en ajouter d'autres issues des études complémentaires. Le PGES de 2012 a été mis à jour en 2016 pour prendre en compte les recommandations de l'audit environnemental réalisé en 2013, de la revue à mi-parcours de février 2014 et pour le rendre plus opérationnel en scindant les mesures de la phase de construction de celles de la phase d'exploitation.

4.2.2 Afin de répondre aux exigences environnementales et sociales du Niger et de la Banque dans le cadre de la préparation, i) les non-conformités de la 1ère vague de déplacement ont été levées, et ii) l'EIES et le PGES du programme ont de nouveau été actualisés. Les études d'EIES et du PAR 2A ainsi que leurs résumés ont été publiés sur le site de la Banque le 11 janvier 2019. Le processus de finalisation et de validation de ces études est présenté dans l'encadré 2.

Encadré 2 : Processus de finalisation et de validation des études d'impact environnemental et social du Projet

Le programme Kandadji a fait l'objet d'études d'impact environnemental et social lors de la formulation et de la mise en œuvre de sa première phase, dont les principales sont : l'étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Plan d'action de réinstallation (PAR) élaborés en 2006, l'actualisation de la base de données socio-économiques en 2010. L'EIES et le PGES de 2006 ont été actualisés en 2012. Le PGES de 2012 a été mis à jour en 2016. L'évaluation de la première phase et les résultats de l'audit de mise en œuvre de la réinstallation de la première vague ont amené la Banque et les différents partenaires à revoir la conception de la phase actuelle sur de nouvelles bases. Ainsi, il a été nécessaire de mener les études suivantes :

1) **Plan d'Action de Réinstallation des populations de la deuxième vague** : Cette étude a été confiée à un bureau de consultants international et a duré environ deux ans (septembre 2016-octobre 2018). L'étude a commencé par un recensement et un inventaire des biens des ménages affectés, suivis par le métrage des terres agricoles. Les données collectées ont été envoyées vers une plateforme en ligne qui sert d'instrument pour la base de données géo référencées. Les rapports de l'étude ont fait l'objet de plusieurs revues de la part des experts de l'ABK, l'ABN et des PTF de Kandadji. Plusieurs missions conjointes des PTF ont été conduites pendant cette période pour examiner les différents rapports et assurer la qualité de l'étude et le respect des sauvegardes opérationnelles applicables. A l'issue de la préparation de l'étude, vingt (20) consultations publiques se sont déroulées du 24 juillet au 11 août 2018. Le rapport final intégrant les résultats de consultation publique a été élaboré et validé par l'ensemble des partenaires en novembre et décembre 2018. D'autres études complémentaires seront réalisées lors de la mise en œuvre du projet, à savoir: (1) l'étude agricole, sylvicole, pastorale et pêche (ASPP) ; (2) l'étude sur l'artisanat, les métiers et le commerce (AMC), (3) les schémas d'aménagement détaillés des sites de réinstallation et les études d'impact environnemental et social (EIES) de toutes les infrastructures sociocommunautaires. Le coût de ces études est prévu dans les coûts totaux du projet.

2) **Actualisation de l'étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan de Gestion Environnemental et social (PGES)** : La Banque a jugé nécessaire l'actualisation de ces études pour prendre en compte les mesures et les sous-projets spécifiques du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du Plan d'action pour la réinstallation de la 1ère phase de la 2ème vague de déplacement des populations (PAR2A) à financer au titre de la composante B. L'actualisation a été conduite par l'assistance technique au maître d'ouvrage et a fait l'objet de plusieurs revues par la Banque. Le rapport final a été finalisé et approuvé en décembre 2018.

4.2.3 **Environnement** : En phase de pré construction, construction et d'exploitation du projet, les impacts négatifs majeurs identifiés lors des actualisations de l'EIES assortie du PGES en 2016 et 2018 sont liés (i) aux modifications des écosystèmes aquatiques et terrestres suite à la désorganisation de l'écoulement naturel des eaux de surface liée surtout aux travaux d'aménagement du barrage, (ii) au risque

d'augmentation de la pollution des eaux, et (iii) à la perte de biodiversité consécutive à l'enneigement d'habitats de la faune aquatique en amont du barrage. Les impacts positifs d'importance majeure sur le milieu biophysique principalement sont (i) la régularisation du débit du fleuve et l'amélioration du régime d'étiage, (ii) l'écêtement des crues, la protection des villes et villages situés à l'aval du barrage contre les inondations, (iii) l'amélioration de la qualité de l'eau, (iv) l'augmentation des aires propices à l'habitat de l'hippopotame et du lamantin en amont du barrage, (v) la conservation de la diversité des espèces ichthyennes. Les principales mesures d'atténuation ou de bonification des impacts sur l'environnement prévues dans le projet sont i) l'aménagement des infrastructures de l'aire protégée et du sanctuaire de hippopotames de Kandadji, ii) l'élaboration d'un plan de gestion des ressources halieutiques ainsi que des Lamantins, iii) l'étude sur les modes migratoires ainsi que les sites de fraie existants dans la zone d'étude, et iv) la mise en place de système de suivi environnemental, notamment du niveau de pollution des ressources en eau par les activités anthropiques. Le détail des mesures du PGES est présenté à l'annexe B8. Son coût total, y compris le coût du renforcement des capacités (formation, information et sensibilisation) des parties prenantes impliquées dans la gestion environnementale et sociale du Projet est estimé à environ 145 milliards de FCFA.

4.2.4 Changement climatique : Le programme Kandadji est à la base un programme d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. L'objectif de régularisation du débit d'étiage minimum de 120 m³/s à Niamey est une réponse à la réduction des débits du fleuve Niger résultant des changements climatiques. En effet, à certaines années notamment en 1984, le fleuve Niger avait même cessé de couler en période d'étiage sévère avec toutes les conséquences négatives sur la vie des populations riveraines et la résilience des écosystèmes. La garantie d'un débit écologique grâce au programme Kandadji améliorera donc la résilience des écosystèmes et des populations nigériennes. La retenue du barrage créera un écosystème d'importance pour les populations riveraines et le développement des activités socio-économiques et écotouristiques. La production annuelle prévue à terme de l'énergie hydroélectrique est de 617 GWH, le reboisement de 7000 ha, l'aménagement de formations naturelles de 1600 ha, les travaux d'aménagements pastoraux sur 9500 ha contribueront à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et donc à la lutte contre le réchauffement climatique. En outre, les dégagements des gaz à effet de serre (GES) résultant de la décomposition de la végétation submergée de la retenue seront évités grâce au déboisement intégral de l'emprise du réservoir et l'exploitation du bois (marchés de bois provisoires à créer).

4.2.5 Social : Le programme Kandadji aura des impacts sociaux positifs et négatifs majeurs tant dans la phase de construction que dans celle d'exploitation. Les principaux impacts positifs attendus sont la création de 221 680 emplois, le développement des activités agrosylvopastorales et de la pêche, le développement des activités socio-économiques, la sécurisation de l'alimentation en eau et de l'alimentation énergétique du pays. L'aménagement prévu de 45 000 ha de terres à l'horizon 2030 contribuera de manière significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le pays. Les principaux impacts sociaux négatifs sont le déplacement des populations, les risques d'accidents, la prolifération des maladies hydriques et des IST/VIH SIDA, la perte de production agropastorale, le risque de noyade, les risques de conflits entre les populations locales et les travailleurs, les éleveurs et les agriculteurs, le risque de perte de patrimoine culturel, le risque d'exclusion des groupes vulnérables, etc. Les principales mesures d'atténuation prévues sont i) la mise en œuvre de PGES de chantier de chaque infrastructure, ii) la mise en œuvre d'un programme de lutte contre les maladies, iii) le renforcement des capacités des populations sur la gestion des conflits, iv) la mise en œuvre d'activités d'amélioration des moyens de subsistance, v) la mise en place d'un système d'alerte sonore (par radio) pour la gestion des lâchers de crue et vi) la construction d'un musée de Kandadji.

4.2.6 Déplacement des populations : Afin de minimiser les risques liés à l'envergure de la réinstallation de la 2^{ème} vague et la situation sécuritaire sur la partie impactée du territoire malien, et compte tenu des conclusions du rapport d'achèvement, le Gouvernement a convenu avec les PTF que la construction du barrage se déroulera en deux phases respectivement aux cotes 224 m et 228 m. Le PAR2 a donc été structuré en deux phases soient le PAR2A portant sur le déplacement des populations affectées

à la côte 224 m et le PAR2B qui concerne les populations affectées et situées entre les côtes 224 m et 228 m. Le phasage de la mise en eau du réservoir permet d'une part, de circonscrire le déplacement des populations dans le territoire nigérien durant cette première phase et d'autre part, de réduire de 33 % le nombre des personnes à déplacer. La construction du barrage à la côte 224 m créera un réservoir d'une superficie de 152 km² sur le territoire nigérien, entraînant le déplacement de 5 555 ménages, soit 32 991 personnes issues de 17 villages. Ces populations seront réinstallées sur 12 sites et leurs terres agricoles compensées par des terres aménagées qui seront localisées à proximité de leurs sites de réinstallation.

4.2.7 Le plan d'action de réinstallation a été élaboré en 2018, en conformité avec la réglementation nigérienne, la sauvegarde opérationnelle 2 et les politiques de la Banque applicables au projet. Il a été validé par les populations affectées et les populations hôtes à travers de multiples séances de consultation. Le PAR 2A définit les principes et les modalités de la réinstallation, de la compensation et de l'indemnisation des personnes affectées. Il prévoit la reconstruction des infrastructures collectives aux normes nationales et propose également des programmes d'amélioration des moyens de subsistance relatives à l'agriculture, à l'élevage et au pastoralisme, à la sylviculture, à la pêche au développement des activités commerciales et autres activités génératrices de revenus. Des mesures d'appui à la transition ont été intégrées au PAR 2A. Compte tenu du contexte sécuritaire précaire de la zone du projet, un protocole d'alerte a été mis en place avec un ensemble d'actions identifiées et budgétisées dans le PAR 2A. Par ailleurs, le gouvernement du Niger a mis en place un dispositif sécuritaire dans la zone du projet dans le but d'assurer la sécurité civile.

4.2.8 Afin d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre du PAR 2A, l'Agence du Barrage de Kandadji (ABK) procédera au recrutement d'un prestataire de services international qui assurera la maîtrise d'œuvre du PAR 2A. Les coûts liés à l'exécution du PAR 2A sont évalués à 249 milliards de FCFA. Son financement sera assuré par le Gouvernement du Niger et un ensemble de partenaires techniques et financiers (PTF) dont la Banque qui apportera une contribution de 35 milliards de FCFA.

4.2.9 **Genre :** Le Niger se place au 157^{ème} rang sur 189 pays à l'indice d'inégalité de genre dans le Rapport sur le Développement Humain de 2016. Ce faible classement résulte des discriminations et inégalités de genre important qui subsistent dans le pays. Le Niger connaît ainsi une croissance importante de sa population engendrée par une fécondité élevée (6 enfants par femme en moyenne), elle-même tributaire d'un fort taux de mariages précoces (76,3% des filles âgées de moins de 18 ans se marient avant l'âge de 18 ans), le faible recours aux méthodes contraceptives (12 %), la scolarisation relativement faible des filles. Par ailleurs, la consommation dans les ménages dirigés par les femmes est inférieure de 45% par rapport à ceux dirigés par les hommes et 71,2% des femmes chefs de ménages n'ont jamais été scolarisés contre 49,5% des hommes chefs de ménages. Les conditions socio-économiques de la population dans la région couverte par le projet et celles des femmes en particulier, sont globalement inférieures à la moyenne nationale. Ainsi, la mortalité infanto-juvénile reste toujours plus élevée que la moyenne nationale dans les régions de Tillabéry (41%). Dans la zone d'étude, le taux net de scolarisation féminine (44%) est inférieur au taux de scolarisation masculine (45%) pour l'ensemble des cycles scolaires. Les principales activités économiques des femmes sont l'agriculture (83,2%), l'élevage (45%), les activités génératrices de revenus (45,4%), le petit commerce (44,7%) et l'artisanat (24,4%). Il y ressort que les hommes ont plus accès que les femmes aux différentes ressources de production.

4.2.11 Le processus de réinstallation risque d'accroître les inégalités entre les hommes et les femmes. En effet, seuls les chefs de famille (hommes et femmes) reçoivent des compensations. Comme mesure d'atténuation, le projet encouragera l'inclusion dans les cahiers des charges des leaders d'opinion, (chefs de village, Imams), des commissions foncières (COFO) et des coopératives de gestion des périmètres, des mesures de compensation individuelle pour les femmes ainsi que le suivi au sein des ménages afin qu'elles puissent recouvrer leurs biens.

De plus, le projet prévoit l'inclusion des femmes dans les structures d'attribution des périmètres irrigués. Cette approche devrait permettre de renforcer la position des femmes dans le processus de prise de décision au sein des communautés.

4.2.12 Le projet est classé en catégorie 3 selon le système de catégorisation genre de la Banque. Le projet jouera un rôle stratégique dans le développement d'une croissance inclusive et l'amélioration des femmes dans la zone d'intervention. Les femmes bénéficieront d'un paquet de services intégrés axé sur : (i) le développement de moyens de subsistance alternatifs sur base de leur structuration en groupement, de formations entrepreneuriales, techniques et sociales adaptées; (ii) la réalisation de périmètres féminins et l'accès et la sécurisation foncière des périmètres irrigués (30% des terres leur seront allouées pour les périmètres irrigués de bonification); (iii) l'accès à des équipements et technologies réduisant leur temps de travail et augmentant leur productivité (mise en place d'une plateforme innovante, accès aux intrants agricoles, téléphones mobiles, unités de conservation et de transformation de produits halieutiques et agricoles, foyers améliorés, plateformes multifonctionnelles, etc.) en collaboration avec ONU FEMMES. Le projet, à travers son approche chaîne de valeurs, contribuera notamment à développer les systèmes de production, les conditions d'approvisionnement en intrants agricoles, la commercialisation et le financement de cultures vivrières orientées vers l'approvisionnement de Niamey et les filières d'exportation pour les groupements féminins. Les jeunes filles bénéficieront d'un encadrement spécifique par l'UNFPA. La sensibilisation à la planification familiale, sera exécutée de façon systématique dans l'ensemble des formations fournies dans le cadre du projet étant donné l'impact significatif de la croissance démographique au Niger.

4.2.13 Par ailleurs, le projet veillera à l'encadrement, la mise en œuvre, le suivi des activités dirigées vers les populations féminines par le Ministère de la promotion de la femme et de la protection de la femme, le Ministère de la population et le Ministère de l'agriculture avec l'assistance technique d'ONU FEMMES. Des protocoles d'accord et de collaboration seront signés avec ONU femmes et le FNUAP pour appuyer l'ABK pour une meilleure prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, le projet s'assurera de la représentativité des femmes dans les structures appuyées ou mises en place par le projet telles que les COFOB et coopératives de gestion des périmètres irrigués (au moins 30% de femmes). Le budget prévu pour les activités spécifiques de genre est d'environ 2 milliards de FCFA.

V EXECUTION

5.1 Dispositions en matière d'exécution

5.1.1 **Modalités de mise en œuvre** : Durant la première phase du programme, la mise en œuvre du projet avait été assurée par le HCAVN. Afin d'améliorer l'efficacité de mise en œuvre du programme Kandadji, une Agence du Barrage de Kandadji (ABK) avec un statut d'EPIC a été créée (Décret n° 2016-054/PRN du 26 Janvier 2016) pour remplacer le HCAVN avec la même tutelle (Présidence de la République). L'ABK, organe d'exécution du programme, est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion administrative et financière. Un organigramme a été élaboré avec description d'attributions des différents postes. Le personnel de Direction ainsi que 15 experts ont été déjà recrutés. L'appui de la Banque permettra de boucler le recrutement du personnel clé. Il concernera le recrutement des experts suivants : i) un expert en passation des marchés ; ii) un expert genre ; iii) un expert spécialiste en réinstallation, iv) un environnementaliste ; v) un spécialiste en suivi des écosystèmes ; vi) un expert en suivi évaluation et ; vii) un comptable. Le Conseil d'administration de l'ABK assurera le pilotage du projet. Il sera appuyé par le Comité Technique Régional de Concertation (CTRC) déjà créé. La description de l'organigramme de l'ABK et de ses organes de pilotage figurent en annexe C1.

5.1.2 **Acquisitions** : Les acquisitions de travaux, biens (y compris les services autres que ceux de consultants), et les acquisitions de services de consultants, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront effectuées conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le

Groupe de la Banque, édition octobre 2015. Plus précisément, les acquisitions seront réalisées selon : i) **Le système de passation des marchés de l'emprunteur (SPM)** : Les méthodes et procédures d'acquisition (MPA) dans le cadre du système de passation des marchés du Niger sont régies par la loi n° 2011/037 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations des services publics, le décret n°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016 portant Code des marchés publics et des Délégations de services publics et, divers textes d'application. L'utilisation du SPM se fera en utilisant les dossiers nationaux standards d'appel d'offres (DNSAO) ou d'autres documents d'appel d'offres tels qu'approuvés lors des négociations du projet pour les marchés de travaux et biens courants, peu complexes et de montants peu élevés, prévus dans le cadre du projet et généralement disponibles au Niger et ; ii) **Les Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (BPM)**: sur la base des documents standards d'appel d'offre pertinents (DSAO) pour les marchés de travaux et biens d'envergure et de complexité plus importantes ainsi que les services de consultants jugés comme étant les mieux adaptées.

5.1.3 Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA): L'évaluation des risques aux niveaux du pays, du secteur et du projet ainsi que des capacités de l'agence d'exécution (AE) en matière d'acquisition a été effectuée et les résultats ont servi à orienter la décision du choix du système de passation des marchés (Emprunteur ou Banque) utilisé dans le cadre du projet. Les mesures appropriées d'atténuation des risques ont été incluses dans le plan d'actions PERCA indiqué à la section B.5.9 de l'Annexe B5.

5.1.4 Actions anticipées d'acquisition (AAA) : Le Gouvernement a obtenu l'accord de la Banque pour l'utilisation de la procédure des AAA en vue de réaliser l'acquisition des travaux de Génie civil du Barrage Lot 1A (Côte 224). Ce processus d'acquisition est entièrement achevé, le marché a été adjugé et les travaux ont démarré. Un financement rétroactif a été convenu avec le Niger pour couvrir une partie des dépenses effectuées dans le cadre de ce contrat dans un délai de six (6) mois précédant la date de signature des accords de financement.

5.1.5 Décaissements : Les décaissements du prêt et du don FAD et du prêt FAT pour le projet seront principalement effectués suivant les trois (3) méthodes suivantes: (i) le paiement direct, (ii) le fonds de roulement ou compte spécial et (iii) la méthode de remboursement. **La méthode du paiement direct** sera utilisée pour le règlement des contrats et conventions relatifs aux catégories des dépenses travaux, biens et services. **La méthode du compte spécial** ou fonds de roulement sera largement utilisée pour les dépenses de fonctionnement. À cet effet, le projet ouvrira un compte spécial en FCFA auprès d'une banque commerciale jugée acceptable par la Banque. Quant au financement de la contrepartie nationale, le projet ouvrira un compte en FCFA auprès du Trésor National. Un (1) sous compte spécial FAD, don sera ouvert au niveau de Tillabéry pour faciliter l'exécution des activités sur terrain. **La méthode de remboursement**, sera utilisée, après avis préalable de la Banque, pour rembourser les dépenses éligibles sur les ressources de la Banque déjà effectuées et payées par l'emprunteur sur ses propres ressources. La lettre de décaissement donnera plus de détails sur les modalités de décaissements du projet.

5.1.6 Gestion financière: La gestion fiduciaire du Projet sera assurée par l'ABK qui est désignée comme agence d'exécution. Passant d'une entité juridique ancienne à une nouvelle, l'organisation a entrepris une restructuration afin d'améliorer son fonctionnement, y compris dans le domaine de gestion financière. Cependant, certaines actions que l'ABK a entreprises à cet égard doivent soit être achevées, soit améliorées en vue d'assurer une bonne reddition des comptes concernant les ressources confiées au Projet. À cet égard, l'organisation devra, entre autres, achever le recrutement ou la nomination du Personnel Financier et Comptable ainsi que de l'Auditeur Interne, améliorer le Manuel des procédures administratives, financières et comptables nouvellement préparé et mettre à niveau le logiciel comptable en place. Le risque fiduciaire suite à l'évaluation est considéré substantiel étant donné que l'ABK n'a pas toujours la capacité adéquate en matière de gestion financière pour fournir, avec une assurance raisonnable des renseignements exacts et complets et en temps opportun sur l'état du Projet et satisfaire de ce fait aux exigences minimales de la Banque en la matière, Cependant, des mesures d'atténuation

ont été proposées pour réduire le niveau de risque et faire en sorte que le Projet réponde aux exigences et aux normes stipulées afin d’assurer sa bonne mise en œuvre (voir les Annexes techniques B4 et B5 du Rapport pour plus de détails).

5.1.7 Audits : Les états financiers du projet seront audités annuellement par un cabinet d’audit indépendant et acceptable par la Banque et selon les termes de référence jugés acceptables par la Banque. Le rapport d’audit, accompagné d’une lettre à la direction, sera transmis à la Banque au plus tard six mois après la fin de l’exercice. Le coût de l’audit sera pris en charge par le projet.

5.2 Suivi

5.2.1 Le suivi interne sera assuré par le responsable du suivi-évaluation sous la supervision de la Direction générale de l’ABK. Il est prévu la mise en place d’un système de suivi-évaluation, orienté vers l’impact, intégrant la constitution d’une base de données et des indicateurs objectivement vérifiables. L’ABK bénéficie d’une assistance technique chevronnée pour la maîtrise d’œuvre du GC du barrage et d’une autre assistance technique pour le suivi de l’ensemble des composantes du Projet. Le suivi externe sera confié à un consultant indépendant qui sera recruté. Les rapports d’avancement seront préparés à la fin de chaque trimestre et transmis à la Banque. Une note spécifique à la mise en œuvre du PAR 2A sera préparée par le prestataire international et annexé au rapport trimestriel.

5.2.2 La Banque organisera des missions de supervision plus fréquentes et avec des expertises appropriées. L’ouverture récente du Bureau national de la Banque à Niamey devrait contribuer à un meilleur suivi de la mise en œuvre du Projet. Par ailleurs, un ingénieur sénior sera chargé du suivi du projet à plein temps. Une équipe multidisciplinaire l’assistera dans ses tâches. Un dialogue de proximité sera instauré sous la supervision du Responsable pays au Niger. Le projet sera exécuté sur une période de six (6) ans. Le calendrier résumé d’exécution du projet est présenté dans le tableau 2.7 ci-après:

Tableau 2.8 : Calendrier indicatif d’exécution et de supervision

N°	ACTIVITES	RESPONSABLES	DEBUT	DUREE
1.	Signature du protocole et accord de prêt	Gouvernement/FAD	Juin 2019	
2.	Autorisation 1 ^{er} décaissement sur fonds FAD.	Gouvernement/FAD	Juillet 2019	3 mois
3.	Préparation du 1 ^{er} budget annuel	ABK	Septembre 2019	1 mois
4.	Établissement et approbation divers DAO	ABK/ BAD	Août 2019	3 mois
5.	Atelier Lancement du projet	Gvt/ABK/FAD/PTF	Octobre 2019	4 J
6.	Exécution des travaux du barrage	Firme/Consultants/ABK	Avril 2019	5 ans
7.	Mise en œuvre du PGES et du PAR2	Opérateur/ABK	Janvier 2019	6 ans
8.	Evaluation à mi-parcours	Gvt/FAD/Partenaires	Janvier 2022	3 mois
9.	Achèvement des activités	ABK/Firmes	Mai 2025	
10.	Rapport d’achèvement du FAD et partenaires	FAD/Partenaires	Décembre 2025	2 mois
11.	Audits	Cabinet/Gvt/FAD/PTF	Annuel	1 mois

5.3 Gouvernance

5.3.1 Le projet s’inscrit dans le cadre du plan de développement économique et social fondé sur la stratégie de développement durable et de croissance inclusive à l’horizon 2035. Selon cette orientation, le pays poursuit la consolidation des institutions démocratiques et la promotion de la bonne gouvernance. Le projet contribue à la régulation des eaux du fleuve Niger et est conforme aux principes de la vision partagée de bonne gouvernance et de gestion des ressources en eau du bassin du fleuve Niger. Selon l’indice Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique, le Niger est classé en 2016 au rang de 33^{ème}/54 pays. Le système national de passation des marchés est jugé conforme pour une large part aux standards internationaux. Toutefois, la gouvernance administrative reste peu efficace et les menaces sécuritaires

subsistent autour de la zone d'intervention du projet. Des mesures de sécurisation du chantier de travaux du génie civil sont prévues, pour y faire face. Une agence du barrage de Kandadji est mise place pour assurer la mise en œuvre du projet. Pour pallier aux capacités limitées de l'administration, l'agence sera dotée d'un personnel qualifié et renforcé par des assistants techniques et des maîtres d'œuvre avec une expertise pointue pour toutes les composantes du projet.

5.4 Durabilité

5.4.1 L'ABK avec des capacités renforcées, assurera le suivi et la supervision du projet. Elle bénéficiera d'une assistance rapprochée de la part des experts de l'assistance technique durant la mise en œuvre du projet et seront bien préparés pour assurer par la suite une assistance aux bénéficiaires à la mise en valeur des différentes infrastructures. Une telle approche permet de favoriser la responsabilisation des acteurs dans la prise en charge de la gestion et de l'entretien des infrastructures. Dans ce cadre, le renforcement de capacités par la formation technique et managériale, l'encadrement des bénéficiaires et la structuration des organisations seront mis en œuvre par le projet.

5.4.2 Le projet proposera des procédures de cession des infrastructures plus formelles (tarification, rôle et responsabilités des acteurs) en relation avec les communes et les services publics concernés. L'étude en cours portant sur la structure de gestion du barrage et de la centrale permettra d'appuyer le choix et la mise en place d'une structure de gestion de la centrale hydroélectrique, et d'assister le maître d'ouvrage à la conclusion d'un accord d'achat d'électricité entre le futur opérateur de la centrale et la NIGELEC. Par ailleurs, le projet, à travers sa sous – composante B1, mettra en place un important volet d'activités de CES/DRS pour la protection du bassin versant du barrage. Ces activités contribueront à la réduction de l'érosion dans le bassin versant et donc du transport de sédiments dans le réservoir du barrage. Le taux de sédimentation sera ainsi réduit, ce qui améliorera la durabilité des installations avec une plus grande disponibilité de la réserve d'eau utile dans le barrage.

5.4.3 La durabilité des interventions sera assurée aussi grâce à l'implication effective du secteur privé et de la société civile dans l'exécution des activités. Des promoteurs privés seront ainsi encouragés à fournir des services agricoles aux petits producteurs, y compris la transformation des produits, l'octroi d'intrants à crédit, la commercialisation du paddy, etc. Un pôle de croissance sera développé dans la zone pour mieux valoriser les potentialités agropastorales.

5.4.4 L'ONAHA assurera les prestations d'entretien et de maintenance des infrastructures agricoles dans les grands périmètres irrigués qui seront aménagés de long du Fleuve Niger. Il faut signaler aussi l'existence d'un cadre institutionnel adéquat qui s'appuie sur les comités locaux et les services départementaux pour la prise en charge des petites réparations. Des comités d'entretien sont mis en place sur les périmètres de compensation déjà réalisés et seront créés sur les nouveaux sites de périmètres irrigués de compensation et de bonification et des conventions de suivi et d'assistance entre le projet, les collectivités et les comités d'entretien seront établies. Le renforcement des capacités des groupements professionnels en général et plus particulier les diverses formations qui seront assurées par ONU Femmes et le FNUAP au profit des femmes et des jeunes dans les domaines de la gestion et de l'organisation, contribueront à la durabilité des équipements et infrastructures réalisés par le projet.

5.5 Gestion des risques

5.5.1 Les principaux risques ont été identifiés avec les mesures suivantes d'atténuation :

Risques	Mesures d'atténuation
Insécurité qui règne autour de la zone de Kandadji	Mise en œuvre d'un plan d'action sécurité
Faible capacité de l'entreprise des travaux du barrage	Sélection judicieuse de l'entreprise et implication effective de la maîtrise d'œuvre dans l'actualisation des DAOI et de dépouillement de offres.
Retard dans le processus de déplacement des populations affectées par le barrage qui peut entraîner un décalage important entre les deux étapes de gestion de la retenue du barrage (côtes 224 m et 228 m)	Engagement d'un opérateur international pour la gestion de la réinstallation ; la prise en charge par les PTF des habitations, des infrastructures collectives et de viabilisation pour les sites de réinstallation
Faible coordination des PTF	Mesures de coordination déjà prises, à savoir (a) la désignation de quatre chefs de file pour les secteurs d'activités, (b) la constitution de groupes d'experts pour les quatre lots des travaux prévus dans le programme Kandadji et (c) l'organisation de réunions mensuelles par vidéoconférence entre les PTF et la réalisation de missions de supervision conjointes tous les ans.
Faible capacité de l'agence d'exécution	Création d'une agence sous forme d'EPIC et l'affectation à temps plein d'une assistance technique internationale et pluridisciplinaire au maître d'ouvrage
Faible mobilisation de la contrepartie	L'état s'est engagé à doter annuellement le projet du budget indiqué dans le plan de financement. Pour 2019, un budget de 6,63 milliards de FCFA a été alloué au Projet

5.5.2 Compte tenu du contexte sécuritaire précaire de la zone du projet, un plan d'action sécurité a été élaboré. Il touche plusieurs dimensions allant de la sécurité des travaux du barrage, à la mise en place d'un plan d'alerte et de sécurisation globale de la zone (cf. encadré 3).

Encadré 3: Plan d'action sécurité

Le plan d'action sécurité élaboré repose sur trois dimensions :

- **Sécurisation globale de la zone du Projet** : En plus des bases militaires (camps) disséminées dans toute la zone, il est prévu l'installation des forces de défense et de sécurité sur le site du barrage et les villages environnants. C'est ainsi que des patrouilles militaires permanentes seront organisées durant tout le processus : travaux de génie civil du barrage, construction des habitations, réinstallation des populations, etc...Ce dispositif sécuritaire est appelé à s'adapter et à se renforcer en fonction des concentrations humaines et l'intensité des travaux.
- **Sécurité du chantier des travaux du barrage** : un plan complet de sécurité a été intégré dans le cahier de charge de l'entreprise. L'organisation de ce dispositif repose sur : i) le recrutement d'un prestataire de coordination de sûreté, société spécialisée dans la protection des sites et personnes en milieu hostile ; ii) le recrutement d'un prestataire de gardiennage, société spécialisée dans le gardiennage de site et la mise en place de personnel de surveillance avec la mobilisation d'au moins 70 agents de sécurité ; et iii) la construction des postes de combats et de surveillance.
- **Protocole d'alerte** : Cette mesure répond aux préoccupations des personnes déplacées sur l'insécurité ressentie par les villages, notamment par les habitants des îles et par les villages divisés par le phasage. Ce protocole déjà mis en place, permet de remonter les informations au niveau des villages de la rive gauche et de la rive droite. Ainsi, toute activité ou évènement susceptible de causer des troubles est communiqué à l'autorité coutumière de premier niveau : le chef de village. Cette information est relayée aux niveaux suivants en fonction de sa pertinence : chef de Canton/Commune, préfet et/ou Secrétaire Général de la Préfecture et finalement au niveau du Gouvernement.

5.6 Développement des connaissances

5.6.1 Le projet renforcera les capacités des divers acteurs (groupements professionnels de producteurs, pêcheurs, éleveurs, guides écotouristiques, artisans, jeunes et femmes, petites et moyennes entreprises et industries). La construction du barrage et le PAR2 seront des chantiers écoles pour de nombreux jeunes cadres et agents techniques. Le personnel de l'ABK bénéficiera du transfert de compétences des maîtres d'œuvre et des assistants techniques. Les bonnes pratiques en matière de gestion de ressources en eau, irrigation, production et transport d'énergie hydroélectrique, systèmes d'alerte de prévisions, modèles hydrologiques et climatiques, gestion des barrages à buts multiples, gestion de bases de

données, aires protégées, réinstallation des populations, autonomisation inclusive des femmes, santé de la reproduction et sauvegardes environnementales et sociales, etc. seront capitalisées et diffusées.

VI CADRE JURIDIQUE

6.1 Instruments juridiques. Le financement du Projet se fera à travers : (i) un accord de prêt FAD de 46,52 M UC ; (ii) un accord de prêt FAT de 10,00 M UC et (iii) un protocole d'accord de don FAD de 35,48 M UC, conclus entre la République du Niger et le Fonds.

6.2 Conditions associées à l'intervention du Fonds.

6.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur des prêts et du don : L'entrée en vigueur des accords de prêts sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la Section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds africain de développement. Le protocole d'accord de don entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties.

6.2.2 Conditions préalables au premier décaissement des prêts et du don : Outre l'entrée en vigueur des accords de prêts et du protocole d'accord, l'obligation du Fonds d'effectuer le premier décaissement des ressources des prêts et du don sera subordonnée à la preuve de la réalisation des conditions suivantes par l'Emprunteur, à la satisfaction du Fonds, tant sur la forme que sur le fond :

- (a) fournir la preuve de l'inscription dans la Loi de Finances 2019 de la contrepartie de l'Emprunteur pour l'année 2019 à hauteur de six milliards six cent trente-deux millions trois cent quarante-trois mille deux cent huit francs CFA (6 632 343 208 FCFA) ;
- (b) fournir la preuve de l'ouverture d'un compte au Trésor national au nom du Projet ;
- (c) fournir la preuve de la révision du manuel de procédures administratives, financières et comptables pour le Projet conformément aux recommandations formulées par le Fonds ;
- (d) fournir la preuve : (i) de la désignation d'un chef de service finance et comptabilité pour l'ABK ; et (ii) du recrutement, au sein de l'ABK, d'un comptable et d'un expert en passation de marchés dédiés au Projet, dont les qualifications et expériences respectives auront été jugées acceptables par le Fonds ;
- (e) fournir la preuve de l'acquisition d'un serveur pour le logiciel intégré de l'ABK.

6.2.3 Conditions préalables aux décaissements relatifs aux travaux impliquant une réinstallation. L'obligation du Fonds de procéder au décaissement des ressources des prêts/don pour les travaux impliquant une réinstallation est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur à la satisfaction du Fonds, des conditions supplémentaires suivantes :

- (a) Soumettre un calendrier des travaux et d'indemnisation préparé en conformité avec le Plan de réinstallation et les Politiques de sauvegardes du Fonds satisfaisant sur le fond et la forme pour le Fonds détaillant : (i) chaque zone de travaux du Projet ; et (ii) le délai d'indemnisation et/ou de réinstallation de toutes les personnes affectées par le Projet (« PAP ») pour chaque zone ;
- (b) fournir des preuves satisfaisantes que toutes les PAP sur la zone des travaux aient été, le cas échéant (i) indemnisées et/ou réinstallées ; et/ou (ii) compensées pour pertes de production ou pertes d'accès aux ressources de leurs terres, conformément au PGES, au Plan d'action de réinstallation et/ou au calendrier des travaux et d'indemnisation, tel que convenu, et aux Politiques de sauvegardes du Fonds, avant le début de ces travaux et, dans tous les cas, soit : i) trois (3) mois avant la mise en eau du barrage; et/ou ii) avant le déplacement des PAP ; et/ou ; iii) avant la prise de possession des terres des PAP ; et/ou iv) avant la prise de possession des biens connexes des PAP ;
- (c) En lieu et place des paragraphes (a) et (b) ci-dessus, fournir des preuves satisfaisantes indiquant que les ressources allouées à l'indemnisation et/ou à la réinstallation des PAP ont été consignées dans un compte dédié dans une banque acceptable pour le Fonds, lorsque l'Emprunteur peut prouver, à la satisfaction du Fonds, que l'indemnisation et/ou la réinstallation des PAP, conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, n'ont pas pu être réalisées entièrement ou partiellement, pour les raisons suivantes : i) l'identification des PAP par l'Emprunteur n'est pas faisable ou possible ; ii) il existe des

litiges en cours impliquant les PAP et/ou affectant l'exercice d'indemnisation et/ou de réinstallation ; ou
iii) toute autre raison indépendante de la volonté de l'Emprunteur, telle que discutée et convenue avec le Fonds.

6.2.4 Dispositions institutionnelles. L'Emprunteur:

- (a) devra fournir au Fonds, au plus tard six mois après le premier décaissement des ressources des prêts et du don : la preuve du recrutement, au sein de l'ABK, des experts suivants, dont les qualifications et expériences auront été jugés satisfaisants par le Fonds : (i) expert genre ; (ii) expert spécialiste en réinstallation ; (iii) environnementaliste ; (iv) spécialiste en suivi des écosystèmes ; et (v) expert en suivi évaluation ;
- (b) devra fournir au Fonds, au plus tard six (6) mois suivant le premier décaissement des ressources des prêts et du don , l'arrêté portant création du Comité Technique Régional de Concertation (CTRC).

6.2.5 Autres engagements. L'Emprunteur s'engage à :

- (a) fournir au Fonds, dans un délai de dix-huit (18) mois suivant le premier décaissement des ressources du prêt/don, la preuve de la réalisation des études complémentaires citées en annexe B8 des annexes techniques ;
- (b) fournir au Fonds, dans un délai d'un an (1) suivant le premier décaissement des ressources du prêt/don, une copie des conventions signées entre l'Emprunteur et les différentes institutions et services techniques citées en annexe B3 des annexes techniques ;
- (c) exécuter le Projet conformément au PGES, au PAR2A et/ou au calendrier des travaux et d'indemnisation, aux Politiques de sauvegardes du Fonds et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour le Fonds, sur le fond et la forme ;
- (d) préparer et fournir au Fonds, tous les trimestres et au plus tard un mois après la fin dudit trimestre, un rapport spécifique sur la mise en œuvre du PGES et du PAR2A ;
- (e) s'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES et du PAR2A, y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition du PGES ou du PAR2A, totale ou partielle, sans l'accord préalable écrit du Fonds ;
- (f) fournir, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la preuve de l'inscription dans la Loi de Finances de la contrepartie de l'Emprunteur au titre de l'année concernée.

6.3 Conformité avec les politiques de la Banque

Le projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque, notamment ses politiques environnementales et sociales et conforme à ses priorités stratégiques.

VII RECOMMANDATION

7.1 Il est recommandé au Conseil d'administration du FAD d'approuver le financement proposé, à savoir :

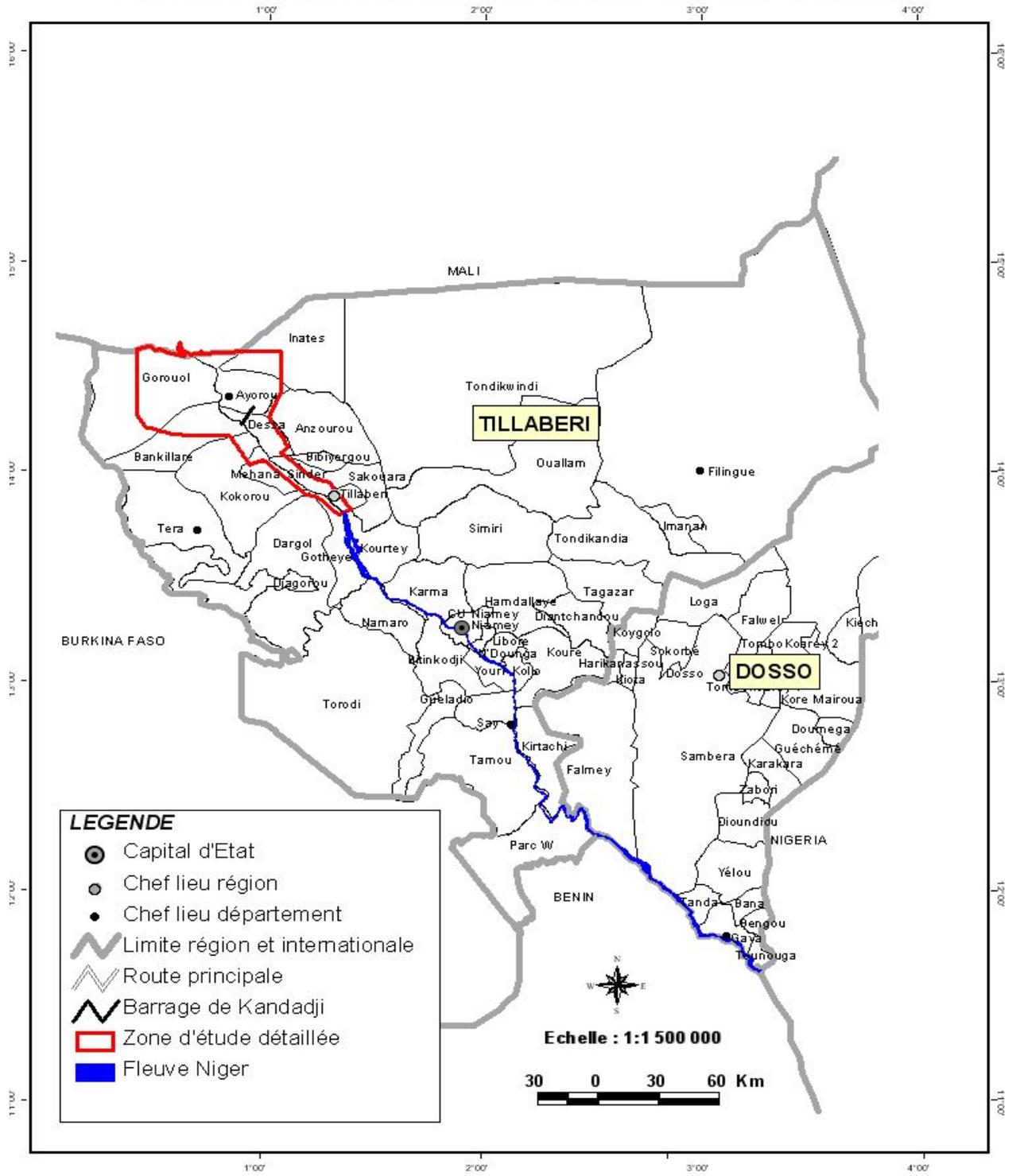
- un prêt FAD d'un montant de 46,52 millions d'UC
- un prêt FAT d'un montant de 10,00 millions d'UC et ;
- un don FAD de 35,48 millions d'UC et ce, en vue du financement du Projet d'appui au Programme « Kandadji » de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger (PA_KRESMIN), selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

Annexe I : Carte de la zone du projet

REPUBLIQUE DU NIGER

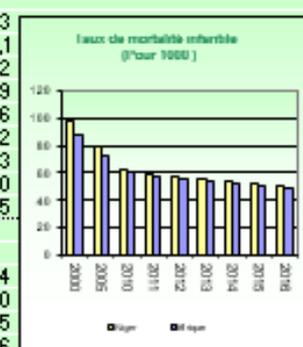
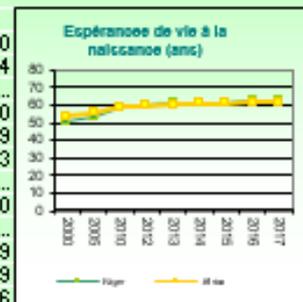
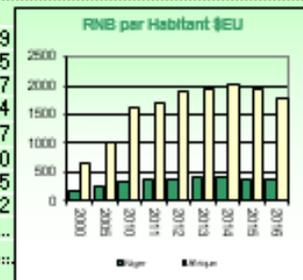
PROGRAMME KANDADJI DE REGENERATION DES ECOSYSTEMES ET DE MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU NIGER

CARTE DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME



Annexe II. Indicateurs socio-économiques comparatifs du Niger

	Année	Niger	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2017	1 267	30 067	80 386	53 939
Population totale (millions)	2017	21,6	1 184,5	5 945,0	1 401,5
Population urbaine (% of Total)	2017	18,6	39,7	47,0	80,7
Densité de la population (au Km ²)	2017	17,0	40,3	78,5	25,4
Revenu national brut (RNB) par habitant (\$ EU)	2016	370	2 045	4 226	38 317
Participation de la Population Active ** - Total (%)	2017	64,6	66,3	67,7	72,0
Participation de la Population Active ** - Femmes (%)	2017	40,4	56,5	53,0	64,5
Rapport de Masculinité (homme pour 100 femmes)	2017	101,699	0,801	0,506	0,792
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2015	187
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2014	45,5	39,6	17,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2017	4,1	2,6	1,3	0,6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2017	5,6	3,6	2,6	0,8
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2017	50,6	41,0	28,3	17,3
Population âgée de 15-24 ans	2017	18,1	3,5	6,2	16,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2017	2,6	80,1	54,6	50,5
Taux de dépendance (%)	2017	113,5	100,1	102,8	97,4
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2017	20,5	24,0	25,8	23,0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2017	62,7	61,2	68,9	79,1
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2017	63,7	62,6	70,8	82,1
Taux brut de natalité (pour 1000)	2017	48,7	34,8	21,0	11,6
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2017	8,4	9,3	7,7	8,8
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2016	50,9	52,2	35,2	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2016	91,3	75,5	47,3	6,8
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2017	7,5	4,6	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2015	553,0	411,3	230,0	22,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2017	16,0	35,3	62,1	...
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2008	1,9	46,9	118,1	308,0
Nombre d'infirmières étrangères-femmes (pour 1000)	2008	14,0	133,4	202,9	857,4
Naissances arrêtées par un personnel de santé qualifié	2015	39,7	50,6	67,7	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2015	58,2	71,6	89,1	99,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2015	10,9	51,3	57	69
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH	2016	0,4	39,4	60,8	96,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2016	93,0	3,8	1,2	...
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2016	77,0	245,9	149,0	22,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2016	74,0	84,1	90,0	...
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2012	37,9	76,0	82,7	93,9
Prévalence de retard de croissance	2012	43,0	20,8	17,0	0,9
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2015	11	2 621	2 335	3 416
Dépense publique de santé (en % du PIB)	2014	3,2	2,7	3,1	7,3
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2016	73,7	106,4	109,4	101,3
Primaire - Filles	2016	68,1	102,6	107,6	101,1
Secondaire - Total	2016	23,6	54,6	69,0	100,2
Secondaire - Filles	2016	19,9	51,4	67,7	99,9
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2016	51,0	45,1	58,1	81,6
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2012	15,5	61,8	80,4	99,2
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2012	23,2	70,7	85,9	99,3
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2012	8,9	53,4	75,2	99,0
Dépense d'éducation en % du PIB	2015	6,0	5,3	4,3	5,5
Indicateurs d'Environnement					
Terron arable (en % de la superficie totale)	2015	13,3	8,6	11,9	9,4
Terron agricole (% superficie des terres)	2015	36,1	43,2	43,4	30,0
Ferfêr (en % pourcentage de la superficie totale)	2015	0,9	23,3	28,0	34,5
Émission du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2014	0,1	1,1	3,0	11,6



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2018

Banque Mondiale | WDI | ONUSIDA | UNSD | OMS | UNICEF | PNUD | Rapports nationaux.

Notes: n.s. Non Applicable; ... : Données non disponibles. *Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

**Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

Annexe III : Niger Opérations en cours du Groupe de la Banque au Niger au 31 janvier 2019

Nbr	Opérations financées	Statut	Ins financement	Approbation	Dernier décaissement	Age (an)	Montant (UA)	Total décaissé en 2019 (UA)	% décaissement janvier 2019	
Projets publics Nationaux										
1	Agriculture	Projet de mobilisation des eaux de Maradi, Zinder et Thaoua	Actif	2100150025493	20/09/2011	30/09/2019	7.38	9,34	6.72	72.00
		Projet de mobilisation des eaux de Maradi, Zinder et Thaoua	Actif	5570155000051	20/09/2011	30/09/2019		23.28	19.59	82.89
2		Projet de développement de l'information et de l'information et la prospective climatiques	Actif	5565130000051	24/09/2012	31/12/2019	6.37	6.73	3.88	57.04
		Projet de développement de l'information et de l'information et la prospective climatiques	Actif	5565155000301	24/09/2012	31/12/2019		2.48	1.11	44.14
3		Projet de mobilisation et de valorisation des ressources en eau (PROMAVARE)	Actif	5565130000052	25/09/2012	31/12/2018	6.37	8.86	4.93	55.04
		Projet de mobilisation et de valorisation des ressources en eau (PROMAVARE)	Actif	5565155000302	25/09/2012	31/12/2018		6.73	4.27	62.82
1	Energie	Projet d'électrification en milieu rural, périurbain et urbain (PEPERN)	Actif	2100150036843	09/12/2016	31/12/2021	2.16	15.07	0	0
		Projet d'électrification en milieu rural, périurbain et urbain (PEPERN)	Actif	2100155034017	09/12/2016	31/12/2021		29.25	0.099	0,34
		Projet d'électrification en milieu rural, périurbain et urbain (PEPERN)	Actif	2200160002039	09/12/2016	31/12/2021		7.40	0	0
1	Gouvernance	Appui la mobilisation des ressources internes	Actif	2100150026102	26/01/2012	30/06/2019	7.03	10	8.9	89.02
2		Appui à la mobilisation des ressources et à la mise en œuvre du PDES 2017-2021	APVD	5900155013451	27/03/2018	31/08/2019	0.86	1.00	0,26	26.57
3		Programme d'appui aux réformes économiques	APVD	2100150040494	27/11/2018	30/12/2019	0.19	10	0	0
		Programme d'appui aux réformes économiques	APVD	5900155014601	27/11/2018	30/12/2019		10	0	0
1	Social	Projet d'appui au développement de l'enseignement et la formation professionnelle	Actif	2100150023461	15/12/2012	31/07/2019	8.15	7.87	7.71	97.92
		Projet d'appui au développement de l'enseignement et la formation professionnelle	Actif	2100155019273	15/12/2012	31/07/2019		17.63	14.52	82.39
Projets publics Multinationaux										
1	Agriculture	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnel au sahel	Actif	2100150032045	15/10/2014	30/06/2020	4.31	14.48	2.67	18.46
1	Environnement	The global environnement facility	Actif	5550155001453	18/07/2018	31/12/2024	0.55	2.35	0	0
1	Eau	Bassin Niger études préliminaires PIDACC	Actif	5600155003601	19/12/2013	30/06/2019	5.13	0.96	0.72	74.75
1	Energie	Projet d'interconnexion électrique Nigeria-Niger-Benin/Togo-Burkina Faso	APVD	2100150038698	15/12/2017	31/12/2022	1.14	26.00	0	0
		Projet d'interconnexion électrique Nigeria-Niger-Benin/Togo-Burkina Faso	APVD	5900150001801	15/12/2017	31/12/2022		27.5	0	0
1	NTIC	Projet de la dorsale transsaharienne à fibre optique (DTS)	Actif	2100150037243	09.12.2016	30.06.2021	2.16	19,38	0	0
1	Transport	Projet de route transafricaine (RTS)- NIGER	Actif	2100150030845	11/12/2013	31/12/2019	5.16	58.98	15.40	26.12
Total projets publics							315.06			
Projets Privés										
1	Finance	SONIBANK Société Nigérienne de Banque	Actif	2000130010430	16/01/2013	08/07/2021	2.68	10.73	10.73	100
		SONIBANK Société Nigérienne de Banque	Actif	5060140000065	04/11/2015	08/07/2021	3.26	5.68	0	0
Total projets privés et publics							331.44			